



MORLAIX
communauté
BRO MONTRoulez

Secrétariat Général
2B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

Date de la convocation : 4 février 2019

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires, puis donne la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Annie Loneux

Délibération D19-001

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D17-254 de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président

A18-273	22 logements - résidence Maden, située rue de Pors An Doas à Plouigneau - réalisée par la SA Les Foyers
A18-274 à 285	Subvention aides à l'accession dans le parc privé existant
A18-287	Attribution d'une subvention à un propriétaire occupant au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A18-288	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-289	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-290	Marché de réalisation d'une mission d'assistance et de conseil en finances locales
A18-291	Marché de réalisation d'un diagnostic et d'un programme de travaux pour le réaménagement du site de la Manufacture des tabacs à Morlaix
A18-292	Marché de réalisation d'une maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du logement du gardien de l'île Noire en hébergement insolite

A18-293	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-294	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-295 à 298	Attributions de subventions au titre du fonds d'aides aux copropriétaires impécunieux
A18-299	Attribution d'une subvention ascenseur à la SARL ATI, élévateur pour personnes à mobilité réduite 8-10 place Cornic à Morlaix
A18-300 A18-301	Attributions de subventions à des propriétaire occupants au titre des aides portant sur les travaux d'économies d'énergie
A18-302	Attribution d'une subvention à un propriétaire bailleur au titre des aides portant sur le logement conventionné et à la lutte contre l'insalubrité
A18-303 à 305	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A19-001 à 023	Arrêtés de dégrèvement pour fuite (eau potable et/ou assainissement collectif)
A19-024	Attribution d'une subvention dans le cadre de la Bourse Projet Jeunes
A19-025	Renouvellement de l'adhésion à l'AGIR pour l'année 2019
A19-026	Marché pour la réalisation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements intérieurs de l'Espace Jeunes Entreprises : pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises et espace de co-working

Attributions exercées par le Bureau communautaire

Séance du 21 janvier 2019

B19-001	Provisions pour dépréciations de créances douteuses
B19-002	MAPA– Construction d'une station d'épuration de type boues activées de 450 EH et des réseaux de transfert des eaux brutes et des eaux traitées pour la commune de Le Cloître Saint-Thégonnec
B19-003	Marché du schéma directeur eaux pluviales et de l'étude du transfert de la compétence
B19-004	Travaux de réhabilitation des anciens bâtiments Orange n°2 et n°3 situés 5 rue du Pouffanc à Morlaix
B19-005	Autorisation de vente à l'entreprise Arbor et Sens Paysage - ZAE de Kerangoff (Lanmeur)
B19-006	EuroVélo 4 - Repositionnement du circuit et contribution financière à Calvados Attractivité
B19-007	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale -Garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt réaménagé
B19-008	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie d'emprunt pour le remboursement de lignes de prêt réaménagées
B18-009	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie d'emprunt pour le remboursement de lignes de prêt réaménagées

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D19-002

Objet : Aéroport de Morlaix – Rémunération de la CCI MBO pour l'exercice 2017

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** :

Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Morlaix Communauté a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Morlaix à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} mai 2017 (délibération D17-031 du 27 mars 2017 et convention de délégation de service public du 5 avril 2017).

□ Adaptation des tableaux de l'annexe 5 – Économie générale de la convention (avenant n°1)

Le calcul de l'intéressement est effectué en comparant les charges et les produits du compte d'exploitation réel avec les charges et les produits du CEP (compte d'exploitation prévisionnel).

Pour l'exercice 2017, les périodes comparées apparaissent différentes (8 mois pour le réel et 12 mois pour le CEP) et doivent être homogénéisées.

La convention, conclue pour une durée de quatre ans du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2021, devait initialement prendre effet le 1^{er} janvier 2017 et se terminer le 31 décembre 2020.

Le CEP figurant à l'annexe 5 de la convention (page 80/383) fait référence à cette période initialement prévue et il convient de l'adapter.

Il s'agit donc de réduire les valeurs de la 1^{ère} année du CEP (2017) au prorata du temps et d'appliquer un coefficient de 8/12.

Pour les mêmes raisons, le CEP doit comprendre l'année 2021 (4 mois) : l'année 2021 est donc à ajouter au CEP en reprenant les données de 2020 (par simplification) et en les proratisant sur quatre mois (application d'un coefficient de 4/12).

Convention DSP

Compte exploitation prévisionnel en € HT	2017	2018	2019	2020	Total
Charges	1 023 333	1 030 012	1 054 046	1 054 002	4 161 393
Produits (avant participation de Morlaix Communauté)	635 098	637 381	641 959	642 823	2 557 261
Résultat net	-388 235	-392 631	-412 087	-411 179	-1 604 132

Avenant n°1

Compte exploitation prévisionnel en € HT	2017 mai à déc	2018	2019	2020	2021 janv à avril	Total
Charges	682 222	1 030 012	1 054 046	1 054 002	351 334	4 171 616
Produits (avant participation de Morlaix Communauté)	423 399	637 381	641 959	642 823	214 274	2 559 836
Résultat net	-258 823	-392 631	-412 087	-411 179	-137 060	-1 611 780

□ Rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exercice 2017 : réexamen des conditions financières

La rémunération forfaitaire du délégataire est égale au déficit prévisionnel et devrait s'élever à 258 823 € (article 29.2 convention DSP).

Le déficit réel est sensiblement moins important que prévu et s'élève à 191 516 €.

Compte tenu de l'importance de l'écart entre le déficit réel et le déficit prévisionnel de l'année 2017, dû notamment à une subvention de l'État (FIATA : fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien), plus importante que prévu au CEP, le délégant et le délégataire se sont rencontrés afin de réexaminer les conditions financières conformément à l'article 29.3 - Clause de rendez-vous de la convention de DSP.

Ils ont décidé que la rémunération forfaitaire 2017 sera égale à la différence entre les charges et les produits du compte d'exploitation réel soit 191 516,24 € au lieu de 258 823,00 €.

Rémunération forfaitaire du délégataire

€ HT	CEP 2017 mai à déc	Réel 2017 mai à déc	écart	Observation :
Charges	682 222	695 470	13 248	Subvention de l'État (FIATA) plus importante que prévu
Produits avant rémunération à CCI MBO	423 399	503 954	80 555	
Résultat avant rémunération à CCI MBO	-258 823	-191 516	67 307	

Il est rappelé, pour avoir une vue globale de l'année 2017, que la subvention due par le délégant au délégataire pour la période janvier à avril 2017 s'élève à 24 685,91 €.

Rémunération variable pour 2017

La rémunération du délégataire est ajustée à chaque exercice comptable et le montant de l'ajustement prévu à l'article 29.2 pour l'année 2017 est le suivant :

- ✓ intéressement de 13 248 € au délégant pour tenir compte des charges réelles,
- ✓ intéressement de 31 755 € au délégataire pour tenir compte des produits réels.

Rémunération variable du délégataire

€ HT	CEP 2017 mai à déc	Réel 2017 mai à déc	écart	rémunération variable
Charges	682 222	695 470	13 248	13 248 - favorable au délégant
Produits avant rémunération à CCI MBO	423 399	503 954	80 555	31 755 - favorable au délégataire
Ajustement total				18 507 - favorable au délégataire

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP, relatif à l'adaptation des tableaux de l'annexe 5 de la convention),**
- **d'approuver le montant de la rémunération de la CCI MBO pour l'exercice 2017.**

Ismaël Dupont profite de cette délibération pour demander au Président s'il a prolongé les contacts avec l'entreprise Hop ! relativement à l'avenir du site et des emplois.

Thierry Piriou répond que les échanges se poursuivent, particulièrement avec les représentants syndicaux de Hop ! pour avoir une meilleure approche et compréhension de la situation. Morlaix Communauté se met également en relation avec Air France par l'intermédiaire de la Région afin d'essayer d'apporter une réponse sur ce que pourrait être un projet industriel pour le site, garantissant l'emploi. C'est ça l'objectif.

Yves Moisan confirme la fréquence des rencontres avec les organisations syndicales, rencontrées l'après-midi même. Une réunion est prévue le 4 mars prochain avec l'ensemble Région, député, sénateur, organisations syndicales... Un travail se fait dans l'intervalle entre les services de la Région Bretagne et ceux d'Air France-KLM. L'idée est d'arriver à maintenir le site dans tout ce qu'il a de qualitatif et d'arriver à convaincre. L'assemblée devra peut-être prendre dans les prochains mois, et ce serait plutôt bon signe, des dispositions pour avoir des infrastructures plus adaptées et un outil industriel plus performant. En tout cas il n'y a aucun frein à pérenniser l'outil industriel dans les propos que peuvent tenir le Président et son vice-président dans les différentes instances. Les organisations syndicales sont unies, ainsi que les élus, qui font bloc, de la Région aux élus locaux, avec les représentants nationaux, pour défendre le projet Hop ! sur Morlaix.

Agnès Le Brun, qui s'exprime là en tant que maire de Morlaix et conseillère régionale, confirme que la Région est extrêmement attentive à l'avenir du site et très clairement investie sur le sujet.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-003

Objet : Représentation de Morlaix Communauté

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Par délibération D18-211 du 17 décembre, le Conseil de Communauté a approuvé la désignation de Thierry Piriou, président, en tant que représentant de Morlaix Communauté au sein du Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement, en remplacement de Serge Le Pinvidic, démissionnaire de ses fonctions de conseiller communautaire.

Le Président étant déjà membre dudit conseil d'exploitation, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour la commission de secteur 5.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Véronique Pereira, en tant que représentante de Morlaix Communauté au sein de la commission de secteur 5 du Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-004

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser

Plouégat-Moysan : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Par délibération D16-172 du 12 septembre 2016 et D17-216 du 9 octobre 2017, le nombre de vice-présidents avait été fixé à onze.

Suite à la démission de Serge Le Pinvidic de ses fonctions de conseiller communautaire, acceptée par le Préfet selon son courrier du 22 octobre 2018, et par conséquent de ses fonctions de 3^e vice-président chargé des Finances de l'Administration générale, le nombre de vice-présidents a été ramené à dix par délibération D18-209 du 17 décembre 2018 et Jean-Michel Parcheminal a été élu conseiller délégué par délibération D18-210,

Considérant d'une part que le montant total des indemnités de fonction attribuées aux élus communautaires ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant les indemnités maximales de fonction du président et des vice-présidents,

Considérant d'autre part que les indemnités des élus sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et que celui-ci a été porté à 1027 à compter du 1^{er} janvier 2019 conformément au décret n° 82-1105 modifié, il est nécessaire de revenir au nombre de onze vice-présidents et ce pour respecter les termes de la délibération D14-073 du 28 avril 2014 fixant les indemnités des élus de Morlaix Communauté.

Le Conseil de Communauté est invité à approuver la fixation du nombre de vice-présidents à onze.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-005

Objet : Élection d'un vice-président

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie

Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Vu la délibération D19-004, relative à la fixation du nombre de vice-présidents,

Il est procédé à l'élection d'un 11^e vice-président selon le même mode de scrutin que pour l'élection du président, soit au scrutin uninominal à bulletin secret, conformément aux articles L5211-1 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel de candidatures.

Monsieur Jean-Michel Parcheminal fait acte de candidature.

Aucun autre conseiller communautaire ne faisant acte de candidature, il est procédé au vote.

Agnès Le Brun, malgré toute la sympathie qu'elle éprouve à l'égard de Jean-Michel Parcheminal, remarque que 11 vice-présidents avec 4 vice-présidents femmes, ce n'est pas beaucoup. Après la loi NOTRe, au moment de la recomposition des conseils communautaires, la représentation de la parité a été très affectée. Il y a eu beaucoup moins de femmes, qui souvent faisaient partie d'un couple maire-adjointe, et c'est le maire qui est resté. Il y a déjà un problème de parité au sein du conseil communautaire, mais au sein des vice-présidences également. Agnès Le Brun votera cependant pour l'élection de Jean-Michel Parcheminal.

Jean-Michel Parcheminal n'a rien demandé, et ne prend pas cela comme une promotion. Il rappelle, et Annie Loneux ici présente pourra en témoigner, combien il a défendu les femmes lorsqu'il y a eu ce massacre quand le nombre de participants a été ramené ; les femmes ont été en première ligne et Jean-Michel Parcheminal les a défendues.

Agnès Le Brun s'en souvient, et c'est pour cela qu'elle s'autorise la remarque.

Le Président proclame le résultat suivant :

- le nombre de votants est de 47,
- le nombre de bulletins blancs est de 2,
- Monsieur Jean-Michel Parcheminal a obtenu 42 voix,
- Madame Anne-Catherine Lucas a obtenu 1 voix,
- Madame Annie Hamon a obtenu 1 voix,
- Madame Marie Simon-Gallouedec a obtenu 1 voix.

Monsieur Jean-Parcheminal est élu 11^e vice-président.

Le procès verbal du scrutin est annexé à la présente délibération.

Délibération D19-006

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Conformément aux articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Morlaix Communauté doit chaque année, présenter au Conseil de Communauté un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui le cas de la communauté d'agglomération, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ». Il doit préciser « l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Conformément au même article du CGCT, le DOB (débat d'orientation budgétaire) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil de Communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire et local, ainsi que les orientations de la communauté d'agglomération pour son projet de Budget Primitif 2019, sont précisément définies dans le rapport annexé, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire de Morlaix Communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 et L5211-36, Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019, Vu le rapport sur les orientations budgétaires de Morlaix Communauté annexé au présent rapport,

Thierry Piriou présente le DOB en commentant un diaporama.

Le DOB est obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le budget primitif. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence voulue par la Loi NOTRe (7 août 2015), le DOB a évolué, son contenu s'est étoffé : il porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels du PPI, la structure de la dette, les dépenses, les effectifs. Il doit donner lieu à une délibération qui prendra acte de la tenue de ce DOB. Le rapport du DOB sera mis à disposition du public dès demain.

Le DOB permet au conseil de communauté d'être informé sur la situation de la collectivité et de son éventuelle évolution. Il met en perspective la situation financière de la collectivité dans les

grands équilibres économiques de la nation. Il doit s'appuyer sur les choix politiques du projet de territoire et permettre de vérifier que le financement des politiques publiques est assuré, que les capacités futures d'investissements sont préservées, que les objectifs financiers de moyen terme sont respectés. Il permet également de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront affichées lors du BP 2019 qui sera adopté le 1er avril 2019 lors du prochain conseil de communauté.

Le contexte national : le DOB s'appuie sur la Loi de finances 2019. Cette loi considère un maintien du taux de croissance de 1,7 % pour cette année. La croissance du PIB brut a été de 2,2 % en 2017, après un taux de 1,2 % en 2016, soit une forte progression en 2017, puis un petit tassement en 2018 qui a priori va se confirmer en 2019. Le DOB s'appuie également sur un taux d'inflation de 1,3 % retenu aujourd'hui pour l'année en cours (il était à 1,6 % en 2018).

Quant aux nouveautés, il n'y en a pas beaucoup : Thierry Piriou rappelle seulement que la deuxième tranche de baisse de taxe d'habitation est prévue en 2019 ; l'État prendra à sa charge, comme prévu, les dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017 : c'est-à-dire que toute l'évolution du taux ne sera pas prise en considération, ne sera pas indemnisée par l'État. Le projet de loi spécifique sur les finances locales, qui doit remettre à plat l'ensemble de la fiscalité des ménages, qui était prévu d'être arrêté assez rapidement ne l'est pas, et ne sera connu qu'en 2019. Il y a là des éléments qui ne sont pas connus aujourd'hui et qui pourront apporter une variation sur différents éléments nationaux.

Il est prévu une stabilité des dotations aux collectivités. L'enveloppe de la DGF restera stable en 2019. La Loi de finances introduit cependant la réforme de la dotation d'intercommunalité. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) porté à 0,41 aujourd'hui à Morlaix Communauté grâce à un transfert de compétences qui sera évoqué plus loin, permettra à Morlaix Communauté de bénéficier d'un dispositif de garantie de la dotation d'intercommunalité de 100 % pour les années à venir. Cette Loi de finances s'appuie également sur le fait que la part des dépenses publiques est estimée à 54 % du PIB 2020 (56,7 % en 2015). Quant à la poursuite de la trajectoire de réduction du déficit (organismes d'administration centrale, collectivités, administrations, sécurité sociale...), la prévision 2019 est de - 2,8 %. Au regard des événements passés, une dépense de plus 10 milliards d'euros est prévue pour satisfaire certaines politiques à mettre en œuvre, et qu'il faudra bien les trouver quelque part, quand aujourd'hui ils n'apparaissent nulle part.

La Loi de programmation des finances publiques prévoit une trajectoire 2019-2022 des finances publiques stabilisée. Thierry Piriou rappelle la règle imposée à certaines collectivités : augmentation maximum d'1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement ; Morlaix Communauté a essayé à un moment d'adhérer à la démarche et après beaucoup d'échanges il a été convenu que ce n'était pas le bon parcours à effectuer pour la collectivité. Aujourd'hui, sur les 322 collectivités normalement identifiées, seules 230 y ont adhéré. Thierry Piriou rappelle que l'augmentation maximale de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement correspondait à une année où l'inflation était à 1,6 %. Donc mathématiquement, il fallait réduire ces dépenses ailleurs. C'est un objectif très contraignant pour les collectivités. Aujourd'hui, Morlaix Communauté n'est pas encore impactée par cela, mais sera peut-être concernée dans les années à venir. Il faudra donc être très attentif à ce qui se passe aujourd'hui dans ce cadre là.

La situation financière de l'agglomération : la question du taux d'autofinancement brut est un des critères du tableau de bord communautaire. Morlaix Communauté a fixé l'objectif à atteindre entre 15 et 20 %, sachant que le seuil d'alerte est à 7 ou 8 % (révélateur de difficultés) et le seuil d'efficacité à 15 % (budget qui fonctionne bien). Ce taux permet à Morlaix Communauté de financer de manière durable ses investissements, la collectivité étant dans une période de développement d'investissements très conséquents pour les années à venir, et particulièrement l'année prochaine. Cela permet également de conserver des marges de manœuvre pour faire face à cette situation financière qui va probablement devenir plus difficile. Il faut donc rester attentif à ce taux d'autofinancement brut. Pour 2018, il est estimé à 18,75 %. Les efforts poursuivis des dépenses de fonctionnement doivent permettre de maintenir ce taux en 2019, afin de financer le pic d'investissements annoncé à 20 millions d'euros pour 2019, en sachant que la projection en début de mandat était une évolution de 10 millions d'euros par an en termes d'investissements. Cet objectif a déjà été dépassé : l'agglomération en est à 64 millions d'euros d'investissements réalisés aujourd'hui.

La politique d'amortissement est aussi un vrai sujet. Les immobilisations doivent être le plus proches que possible de la durée de vie des biens, ce qui garantit aussi un autofinancement correct : il ne faut pas amortir trop vite car cela génère des dépenses supplémentaires, donc un excédent réduit. Thierry Piriou rappelle également que le remboursement du capital des emprunts du budget principal est encore très faible.

Un tableau de bord rassemble les quatre principaux objectifs financiers du mandat :

- *taux d'autofinancement brut estimé à 18,75 % pour 2018*
- *autofinancement brut en millions d'euros : il est à 7,2 millions d'euros, donc en progression*
- *endettement du budget principal, toujours faible, à 8 millions d'euros ; en 2015, il n'était qu'à 2 millions d'euros, depuis, la collectivité a augmenté son endettement ; la capacité de désendettement est toujours très bonne, car à hauteur d'une année.*

Les grands investissements cumulés au budget s'élèvent à 64 millions d'euros en 2018. La collectivité en est à 13 millions d'euros d'investissements en moyenne par an depuis 2014. Si elle le fait, c'est qu'elle peut le faire.

Côté recettes, les dotations de l'État augmentent légèrement en 2019. Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques auquel toutes les collectivités ont participé n'apparaît plus en 2018 mais le montant de l'enveloppe reste évidemment grevé, car on ne va pas revenir à la situation de 2013. Depuis 2014, année où Morlaix Communauté a commencé à participer au remboursement de la dette publique, la collectivité a participé à hauteur de 7,528 millions d'euros. En 2018, il n'y a pas eu non plus d'augmentation de la participation de Morlaix Communauté au remboursement de la dette, qui est restée à 2,171 millions d'euros. Cette somme sera toujours en moins en 2019, qui reste stable, et on ne connaît pas ce que sera 2020.

Pour la DGF, un CIF (coefficient d'intégration fiscale) supérieur à 0,4 a permis à Morlaix Communauté de bénéficier d'un dispositif de garantie, soit 100 % de l'année précédente, ce qui permet à la DGF d'atteindre 4,23 millions d'euros pour 2019. Le transfert de compétences en janvier 2017 a permis un complément de DGF de l'ordre de 485 000 euros en 2018.

Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est basé sur un effet de rang dans le nombre de collectivités parmi lesquelles est Morlaix Communauté est classée. Jusqu'alors, Morlaix Communauté a toujours été dans le pôle intermédiaire, à la limite d'être contributeur ou bénéficiaire. Elle a plutôt été bénéficiaire jusqu'alors, mais ne l'est plus depuis l'année dernière. Elle bénéficie cependant d'un maintien d'une dotation avec une certaine dégressivité. En 2018, la dotation au territoire était de 1,417 million d'euros, Morlaix Communauté en bénéficiant à hauteur de 511 000 euros et l'ensemble des communes à hauteur de 906 000 euros. On peut penser qu'en 2019 le montant passera à 418 000 euros pour Morlaix Communauté soit environ 100 000 euros en moins. Ce sera réduit d'autant pour les communes, qui doivent prendre cela en compte dans les budgets communaux, et savoir que l'année prochaine, en 2020, il est fort probable qu'il n'y ait plus rien. C'est un élément à prendre en compte collectivement.

Le panier fiscal est estimé aujourd'hui à 19,44 millions d'euros pour cette année 2019 en prenant en considération une stabilité des taux sur lesquels Morlaix Communauté appuie ses taxes. Par contre les bases d'imposition ont augmenté de 2,2 %, ce qui est conséquent. Il sera donc proposé de ne pas augmenter les taux au regard de cette augmentation des bases.

Les compensations fiscales sont prévues en 2019 de 791 000 euros pour la TH (taxe d'habitation) et de 204 000 euros pour la TP (taxe professionnelle), ce qui amène près de 1 million d'euros de compensation fiscale. Si on compare le produit du panier fiscal 2018 à celui de 2019, il y a une petite augmentation d'environ 408 000 euros (à comparer aux 19,44 millions d'euros).

Concernant la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), son produit s'est élevé en 2018 à 6,471 millions d'euros. Compte-tenu de l'évolution des dépenses, son montant prévisionnel 2019 se situe à 6,613 millions d'euros, donc également impacté par l'augmentation des bases de 2,2 %.

Le montant de la taxe GEMAPI voté en 2018 pour 2019 est de 322 320 euros. Thierry Piriou rappelle que cela revient à 4,46 euros par habitant, la fourchette haute s'élevant à 40 euros par habitant. Compte-tenu de l'action GEMAPI sur le territoire, on peut penser que 40 euros, c'est très haut, mais 4,46 euros, c'est peut-être un peu faible.

En résumé, la vigilance est nécessaire concernant l'évolution des recettes à court terme, même si aujourd'hui elles sont favorables. La réforme à venir de la fiscalité locale, non connue aujourd'hui, pourra avoir des effets défavorables sur la dynamique des recettes. L'évolution des bases 2019 est exceptionnelle (2,2 %) on peut penser que ce ne sera pas toujours la même chose, car cela prend en considération le taux d'inflation. Il n'y aura plus de FPIC en 2020, c'est une perte pour l'ensemble territoire. Et la contribution des collectivités territoriales à la baisse des déficits publics sera peut-être à nouveau sollicitée : il y a 10 milliards à trouver quelque part.

L'évolution des charges répond à plusieurs paramètres. À la lecture du rapport, il est difficile de comparer les éléments car le périmètre 2018 n'est pas le même que celui de 2019 du fait entre autres de l'intégration du Syndicat mixte du Trégor dans la collectivité communautaire, ainsi que

des charges nouvelles liées à de nouveaux équipements mis en services, comme le PEM (plus de 240 000 euros de coût de fonctionnement). Des politiques ont été choisies, il faut les financer. La part salariale 2018 est plus faible qu'en 2017. Cette situation particulière est due au fait que des postes pleins avaient été actés dans le BP, et certains n'ont été pourvus qu'en fin d'année, d'autres pas du tout. Il y a eu des départs à la retraite de personnes au parcours conséquent, remplacées par des jeunes. Ce poste « masse salariale » a donc été stabilisé.

Les charges à caractère général devraient augmenter de 2 % si l'on compare 2018 à 2019 de périmètre à périmètre. Quant aux charges de personnel, évoquées précédemment, il va bien falloir mettre en œuvre les décisions de l'exécutif en matière de créations de poste. Il va y avoir un impact concernant des évolutions de contingence comme le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), le CIA (complément indemnitaire annuel) qui est à mettre en œuvre, l'action à avoir sur le cadre de l'emploi, la valeur du point qui ne dépend pas de Morlaix Communauté. Le BP 2018 fait apparaître une dépense de 7,751 millions d'euros et celui de 2019 de 8,559 millions d'euros, soit une augmentation de 10,42 %. Si on compare après traitement des différents éléments cités plus haut, on est à 1,84 % d'augmentation de la masse salariale.

Les charges de gestion courante représentent 9,072 millions d'euros. Elles comprennent des dépenses obligatoires comme le SDIS de 2,31 millions d'euros et la participation de Morlaix Communauté au Pays pour plus de 200 000 €. L'engagement de Morlaix Communauté auprès du monde associatif impacte le chapitre, notamment l'enseignement musical au Patio et le projet SE/cW, tout comme la mise en œuvre de politiques nouvelles comme la Politique locale du commerce actée lors du conseil de décembre. Entre ce qui est prévu au CA 2018 en dépenses (9,12 millions d'euros) et 9,069 millions d'euros, on peut penser qu'il n'y a pas grande évolution. On peut penser qu'elle est de 57 000 euros. Or il faut se rendre compte que Morlaix Communauté participait à hauteur de 310 000 euros sur un financement du SMT (Syndicat mixte du Trégor) qu'il n'y aura plus dans ce chapitre là. Ce qui fait que la différence est de 57 000 + 310 000 euros, ce qui fait environ 370 000 euros de plus sur ce chapitre là.

Évidemment, pour la préparation du BP, il y a aura des arbitrages à faire. Pour cela, une rencontre est prévue avec l'ensemble des services pour pouvoir affiner au mieux ce chapitre.

Les atténuations de produits : il s'agit là des attributions de compensation reversées aux communes pour un montant de 4,251 millions d'euros en 2019 (et d'en recevoir 375 000). La DSC (dotation de solidarité communautaire), d'un montant de 1 378 416 €, est proposée au même niveau que 2018.

Au niveau de l'investissement, il est prévu 20 millions d'euros d'inscriptions nouvelles en 2019 en sachant qu'il reste à réaliser 5,9 millions d'euros de 2018. Il sera proposé dans une délibération à suivre une mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Puisque cette délibération n'existe pas encore et que le dispositif n'est pas mis en œuvre, quand il y a un investissement lourd, par exemple 5 millions d'euros répartis sur cinq ans, on inscrit 5 millions d'euros la première année, et on reporte ainsi de suite. Le dispositif permettra d'inscrire la première année le budget global mais de l'affecter année après année en fonction de l'avancée des travaux. Au regard de la Cour des Comptes, Morlaix Communauté affichera donc une meilleure réalisation d'investissements, qui n'est qu'à 35 % aujourd'hui du fait des très fortes sommes inscrites dès le début.

Ces 20 millions d'euros sont financés pour 7,2 millions d'euros par l'autofinancement, par le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) de 2,2 millions d'euros, des subventions d'équipements de 2 millions d'euros, un virement de la section de fonctionnement à la section investissement de 1,86 million d'euros, un emprunt à ajuster à hauteur de presque 7 millions d'euros. Morlaix Communauté a donc une capacité d'investissements propres qui est importante.

Analyse de la dette : il y a 101 lignes d'emprunts auprès de 9 établissements pour un montant de dettes de 31 millions d'euros fin 2018, à un taux moyen de 2,02 % et une durée résiduelle moyenne de 14 ans et 8 mois, ce qui est très très court. Comme Thierry Piriou le disait plus haut, il faut faire l'emprunt de la même manière que l'amortissement : pourquoi emprunter trop tôt, ou sur une durée trop courte ? L'en-cours de la dette, au regard des budgets annexes, est par exemple à 14 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement. La dette est classée en A1, donc bien positionnée. La gestion active de la dette est stratégique aujourd'hui, car elle permet de maintenir les indicateurs aux meilleurs niveaux et de préserver les capacités de financement.

Ce n'est donc qu'un DOB qui donne des orientations. Élus et services vont maintenant passer à la préparation du BP qui est un gros travail et à conclure le CA 2018 pour rappeler l'exercice passé, avec un résultat qui permet de conforter ou pas l'année 2019.

Ismaël Dupont évoque l'incertitude de Thierry Piriou relative au financement des 10 milliards de dépenses supplémentaires liées au mouvement social des Gilets jaunes ; mais on a bien une certitude, c'est que le CICE coûte 40 milliards d'euros. On ne s'est pas appesanti sur un chiffre présenté dans le document, c'est que la collectivité a tout de même perdu 7,5 millions d'euros en quatre ans (contribution au remboursement de la dette publique) sans compter que les communes perdent aussi des dotations de l'État, en lien avec une politique économique. Ismaël Dupont remarque qu'un certain nombre de priorités en matière d'investissements apparaissent dans ce DOB, et s'en félicite : la création d'une régie d'eau et d'assainissement, un investissement d'avenir sur la qualité de la ressource ; l'investissement dans la culture, très fort, marque de ce territoire et Ismaël Dupont estime que cela fait partie des avantages stratégiques de Morlaix Communauté que d'avoir un tissu associatif culturel extrêmement vivant, ce qui a été vérifié dernièrement avec la visite de chantier du SE/cW, un équipement qui s'annonce très prometteur en terme d'attractivité du territoire sur le plan culturel et touristique et va relancer la Manu avec l'Espace des Sciences, un investissement très important mais qui valorise la culture scientifique, technique et industrielle. Ismaël Dupont soutient complètement ces choix qui représentent tout de même 7 millions d'euros en investissement. En 2019, ce n'est pas négligeable. On a d'ailleurs vu dans l'actualité récente que les artistes soutenus par Wart ont la vedette, puisque Jeanne Added a obtenu une Victoire de la musique. Dans cette salle de 900 places, il y aura de la capacité grâce à ce réseau déjà créé avec des artistes de renommée nationale d'avoir des concerts qui attireront du monde, cela est sûr. Ismaël Dupont a une demande d'éclaircissement sur les arbitrages faits ou non à ce jour sur la création d'une école intercommunale d'enseignement de musique et d'art et sur la question du financement du déficit prévisionnel du Patio et aussi sur la question de la création d'un nouvel équipement, à supposer que l'on arrive à la création de cette école. Les locaux à Zoé Puyo sont partiellement inadaptés et exigus. Si on veut développer l'activité, ce qui est le souhait de Ismaël Dupont, il faudrait envisager un nouvel équipement. Dans le domaine de la culture, Ismaël Dupont pense qu'il ne faut pas oublier ce qui existe déjà à la Manu : Les Moyens du Bord, qui présentait des projections assez incertaines en matière d'équilibre budgétaire au terme de l'année 2019, compte-tenu de la perte d'un certain nombre de recettes ; l'Institut franco-indien et le festival Armor India, en mai (5 spectacles, des représentations cinématographiques, des conférences) qui rencontre un public et qui valorise le bilinguisme de la culture indienne en Bretagne. Actuellement, il semblerait que le festival perde le financement du Département lié aux déplacements des artistes. Le financement régional est incertain. Du coup, il y a une demande d'obtenir un financement à la fois dans le cadre de l'action culturelle mais aussi dans celui de la valorisation des actions internationales de Morlaix Communauté pour garantir la pérennité du festival et faire en sorte qu'il ne soit pas financé sur des fonds personnels comme cela a été le cas parfois ces dernières années.

Ismaël Dupont a également une inquiétude par rapport au personnel. Il y a eu un mouvement social très suivi en décembre chez les agents de collecte, avec 4 ou 5 jours de grève, des demandes de revalorisation de rémunération, de prime d'indemnité. Ce que Ismaël Dupont lit page 26 du document le laisse interrogatif sur la volonté de dialogue social et la volonté de travailler à l'amélioration des conditions de travail des personnels, car en haut de la page, on lit ceci : « Il faut noter que des régimes spécifiques sont appliqués dans certains services en fonction de leurs activités, notamment des agents de collecte, des déchetteries, des gestionnaires de l'aire d'accueil des gens du voyage. Un grand chantier RH (Ressources Humaines) sera mené en 2019 sur les conditions de travail. Toute évolution devra nécessairement être mise en adéquation avec le temps de travail, les jours de congés et la protection sociale. » En général, le donnant-donnant n'annonce pas une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels. Pour Ismaël Dupont, c'est un marqueur des collectivités de gauche que la manière dont elles traitent leur personnel.

Thierry Piriou ne veut pas préjuger des échanges qui vont avoir lieu avec les représentants du personnel et espère simplement qu'ils seront constructifs et apporteront des réponses aux questions évoquées dans les moments de manifestations et de grèves de fin d'année. Il n'a pas l'intention d'aller vers la dégradation des conditions d'emploi, bien au contraire.

Françoise Raoult souhaite répondre sur la question des enseignements artistiques et donner quelques informations sur ce qui est en train de se passer. Elle rappelle qu'à la séance du 17 décembre 2018 avait été annoncée une première étape de rencontres. Il a été fait appel à Musique et Danse en Finistère pour aider la collectivité à développer cette question bien particulière d'une école d'enseignement artistique, et au-delà, plus globalement, sur le schéma de développement culturel. Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière avec toutes les écoles d'enseignement artistique : le Patio et le Remi (Réseau d'enseignement musicale

intercommunal). Ce qui s'était passé au cours du conseil de communauté du 17 décembre a fait l'objet de la première partie de la réunion. La seconde partie était plus technique, avec l'ensemble des partenaires. La question du déficit a bien sûr été évoquée, mais les élues veulent aller au-delà. Un travail pratique est actuellement mené sur cet objectif. Le 5 mars prochain aura lieu une rencontre avec l'ensemble des acteurs culturels, d'une part pour leur rendre compte du diagnostic, car si l'assemblée a eu ce retour, ainsi que les personnes présentes dans la salle le 17 décembre, il n'a pas encore été fait aux personnes interrogées par le cabinet Culture et Territoires. Il y aura ensuite des réunions très régulières jusqu'à une décision finale à prendre raisonnablement en octobre. Il y aura cependant un conseil de communauté le 1er avril. Ce jour là sera évoquée la question du Patio et des associations pour commencer à leur répondre car on sait que les budgets de ces associations commencent à la rentrée et vont de septembre à septembre.

Guy Pouliquen revient sur la question du personnel. Pour lui, la priorité des priorités, ce sont les conditions de travail et notamment la question du bâtiment du service environnement. Il n'y a pas une commune ou un maire qui fasse ici travailler son personnel dans ces conditions là. Il faudra mettre tout cela en place. L'instance paritaire sera vue après-demain.

Annie Loneux revient sur le festival Armor India et ne comprend pas pourquoi les subventions de la Région et du Département seront diminués. Annie Loneux loue la qualité exceptionnelle de ce festival. Certes, certaines conférences s'adressent à un public lettré, mais pas le répertoire de films du cinéma indien ou les extraordinaires spectacles de danse indienne proposés au Théâtre à des prix très accessibles grâce au partenariat avec le service culturel de l'Ambassade de l'Inde. Annie Loneux trouverait dommage que ce festival s'éteigne faute de subventions.

Thierry Piriou remarque qu'il ne pourra répondre ni pour le Département ni pour la Région.

Agnès Le Brun trouve que ces orientations budgétaires ont au moins une qualité : la prudence. Il convient en effet dans le contexte actuel d'être prudent. Agnès Le Brun souscrit aux méthodes suggérées pour augmenter le taux de réalisation. Sur ce que disait Ismaël Dupont, et Françoise Raoult a en partie répondu, il y a en effet un marqueur fort sur le territoire qui est l'identité culturelle. Il faut donc aller dans ce sens, car c'est un bon marqueur, avec à la fois de quoi se satisfaire sur certains projets et s'inquiéter sur d'autres, notamment celui du Patio. C'est une inquiétude partagée. Françoise Raoult a exprimé la conscience des contraintes de calendriers qui sont spécifiques : on peut plomber en quelques semaines une structure si on n'est pas suffisamment réactifs. Il faut vraiment accorder la temporalité politique à la temporalité du fonctionnement de la structure. Sur le festival Armor India, peut-être appartient-il à Morlaix Communauté d'interroger la Région et le Département pour un point d'étape et savoir ce qu'il en est, afin de dire si oui ou non, cela a un intérêt pour le territoire et un impact sur sa vitalité culturelle. Pour sa part, Agnès Le Brun pense que c'est un festival très intéressant, et non délocalisable, car à part Lorient, l'histoire de ce festival est très spécifique à Morlaix.

Agnès Le Brun apprécie par ailleurs que le fil rouge du projet de territoire soit respecté. C'est important, car c'est la feuille de route. Néanmoins, Agnès Le Brun formule un regret qu'elle a déjà formulé : l'absence de sport. Car si le territoire est extrêmement culturel, il est aussi extrêmement sportif. Il y a énormément d'associations sportives, et de très bon niveau. Dans la précédente mandature, il avait été adopté l'idée que la collectivité ne s'occuperait que du sport de très haut niveau. Agnès Le Brun pense que c'était une erreur, et l'avait dit à l'époque. Elle pense, au contraire que la communauté d'agglomération devrait s'emparer de ce sujet qui est à la fois un sujet de lien social, d'éducation, d'émulation, de santé, bref un sujet complètement transverse. La Ville centre se retrouve très souvent dans la position de subventionner des associations qui peuvent se trouver minoritairement morlaisiennes. Par exemple, l'un des sujets du rugby, c'est de se développer. Le club fait un travail important, voire exceptionnel en terme d'éducation. Le club de rugby doit-il être morlaisien ? Agnès Le Brun pense qu'il aurait tout à gagner à devenir communautaire. C'est une réflexion à laquelle elle aimerait que l'on participe et que l'on se positionne.

Quant au personnel, Agnès Le Brun a trouvé tout à fait hallucinante la remarque de Ismaël Dupont indiquant que le marqueur d'une ville de gauche, c'est la façon dont la collectivité gère son personnel. On n'assisterait peut-être pas au délitement de la vie démocratique à laquelle on assiste si l'on s'épargnait ce genre de remarque. Sans refaire la phrase sur le monopole du cœur, il n'y a aucun monopole en matière de gestion de personnel, et Agnès Le Brun a des exemples à l'appui si jamais quelqu'un voulait en avoir.

Pour finir, Agnès Le Brun souhaite faire un focus sur les « compétences du quotidien », par exemple le transport et la collecte des ordures ménagères. Il se trouve que sur ces deux

compétences, importantes, il n'y a pas de satisfaction au bout de l'effort financier et de l'effort d'organisation. La collectivité est au service de la population. Quelque chose qui ne donne pas satisfaction et qui coûte signifie qu'il faut y réfléchir d'une autre façon. La Ville a alerté de multiples façons sur la collecte des ordures ménagères et le problème reste entier, que ce soit pour la collecte des encombrants, la collecte du quotidien. Agnès Le Brun dissocie tout cela du gaspillage et de la gestion personnelle des ordures ménagères, car cela relève d'une éducation. Elle parle du public vieillissant, non motorisé, qui ne peut pas aller vers un conteneur enterré parce qu'il y a une topographie particulière dans la ville, et Agnès Le Brun pense que d'autres communes sont concernées. Sur la compétence transports, des expérimentations ont été faites, plus ou moins concluantes, qu'il faudra analyser pour en tirer des conclusions et projeter. Mais Agnès Le Brun pense que là aussi c'est une compétence extrêmement perfectible. Quand on ne se lance pas dans le progrès, cela signifie que l'on dépense mal l'argent et qu'il faut s'atteler au sujet. Beaucoup de choses vont bien, mais si l'on prend le transfert et la façon dont la collectivité s'est emparée de la GEMAPI, du PAPI, bien sûr Agnès Le Brun en prend acte et les élus travaillent ensemble, mais le week-end a été difficile, car on a affaire à un vrai dérèglement climatique, avec des choses que l'on ne voit pas d'habitude, c'est-à-dire un coefficient de 60 et l'eau qui monte très haut, et dans quinze jours il y a un coefficient de 115, ce qui inquiète Agnès Le Brun. Elle a repris quelques articles. En juin 2018, le riverain de l'étang de Lesquiffiou, qui avait été évacué, disait qu'il avait l'assurance de son maire (Pleyber-Christ) que l'étang serait traité par les propriétaires qui feraient des travaux. L'étang est toujours dans le même état déplorable. Agnès Le Brun, qui parle là sous le contrôle de Bernard Guilcher, a observé ce week-end que de l'eau dévalait de Plouigneau, ce qui est tout à fait inquiétant, bouche les avaloirs. Ce sujet ne peut être pris en charge uniquement par la ville concernée dès lors que le transfert de compétences a eu lieu. C'est un sujet qui ne concerne pas la ville, il faut donc travailler ensemble sur le sujet. Et maintenant, car le coefficient 115, c'est dans 15 jours.

Thierry Piriou précise, à propos de la GEMAPI, qu'en aucun cas Morlaix Communauté ne s'est « emparée » de la compétence, qui lui a été affectée. Thierry Piriou pense également qu'on devra travailler aussi sur les CLECT à propos de cela, et se doter des moyens nécessaires. C'est vrai, quand on n'est pas capable de vouloir voter une taxe GEMAPI, qu'on ne se donne pas les moyens. Il faut se rappeler la chronologie : quand on ne veut pas voter une taxe, c'est qu'on ne se donne pas les moyens.

Concernant les autres transferts de charges et de compétences, par exemple le sport évoqué là, pourquoi pas à tout, mais pas dans n'importe quelles conditions. Et à propos de ces conditions, ce sont bien les CLECT qui permettront d'équilibrer les prises de compétences. Morlaix Communauté n'a pas à engager des frais aujourd'hui supportés par les communes. Thierry Piriou a redemandé au DGS de retravailler sur les différents transferts de charges qui ont eu lieu des communes vers la communauté pour s'assurer que toutes les CLECT ont été réalisées. Il y a là un vrai sujet à travailler. Et cela se travaillera par le pacte fiscal et financier que Morlaix Communauté aura à mettre en 2019 pour faire que les flux financiers et les équilibres financiers soient les bons. Thierry Piriou invite Guy Pennec à intervenir sur la question des déchets.

Guy Pennec pense qu'il faut voir, à travers le document du DOB qui est bien fait, la vitalité des services de Morlaix Communauté. On peut toujours se flageller, mais à chaque jour suffit sa peine, et faisons mieux demain que hier. Lorsqu'on regarde le dynamisme des projets, on voit qu'il y a du travail de fait. Guy Pennec souhaite souligner qu'en 2019 il y a un investissement important sur le Diben : après de nombreuses années, on passe aux actes. Sur la question de l'immobilier, l'espace de co-working Viséo, ce n'est pas rien. Et sur les ZAE, l'extension de Sermeta, Kergariou, la revalorisation des ZAE prouve également cette vitalité. On a là de belles orientations. Sur les déchets, il y a un problème sur les encombrants et aussi un très grand problème de civisme en règle générale sur la question des déchets, que ce soient les déchets ménagers, le tri sélectif ou les déchets verts. Si déjà on pouvait régler ce problème d'incivisme latent dans toutes les communes, avec des dépôts sauvages... Il y a des choses sur Morlaix qui sont justes, mais attention à ne pas faire d'amalgame entre la personne âgée qui va avec un sac relativement léger jusqu'à un conteneur enterré. Si un sac va à un conteneur enterré, c'est qu'il y a bien plus lourd qui est monté au 3^e ou au 4^e étage. Il y a aussi des questions de solidarité à se poser. Il ne faut pas tirer de conclusions à partir d'exemples très accessoires. Guy Pennec pense qu'il y a moyen de régler ensemble ces affaires de collecte. Il n'y a pas que Morlaix qui soit concernée. Saint-Martin-des-Champs et les villes littorales posent également la question. On est capable en 2019 d'apporter des solutions. Guy Pennec donne donc rendez-vous au prochain DOB pour voir les avancées. Quant aux transferts, Guy Pennec considère

que, contrairement aux reproches de s'être empressé, l'on ne s'est même pas assez empressé. Le CIF bonifié et la garantie de DGF vont apporter environ 500 000 €. Si cela avait été fait deux ans plus tôt, cela aurait été près de 1,5 million d'euros par an et les finances ne s'en seraient que mieux portées. Autre signe positif : les orientations GEMAPI hors GEMAPI. Ce sont des prises de compétences dont la communauté d'agglomération hérite du fait de la loi. La question du grand cycle de l'eau marque justement la capacité d'initiative de la communauté. On a toujours tendance à dire qu'ici on n'avance pas, mais lorsque l'on va ailleurs, Morlaix Communauté est bien plus avancée que d'autres communautés. Sur les inondations, la communauté d'agglomération de Morlaix est la seule aujourd'hui en France à faire des modélisations de galeries souterraines, de flux hydrauliques..., pour pouvoir lutter contre ces inondations de manière efficace.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **a pris acte de la tenue du DOB pour l'exercice 2019,**
- **a autorisé le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Délibération D19-007

Objet : Mise en place des autorisations de programme/crédits de paiement

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Carantec :** Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin :** Gildas Juiff **Guimaëc :** Pierre Le Goff **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Anne-Catherine Lucas **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Locquéholé :** Guy Pouliquen **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ :** Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan :** François Giroto **Plouezoc'h :** Yves Moisan **Plougasnou :** Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven :** Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau :** Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez :** Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix :** Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs :** François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec :** Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé :** Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Locquirec :** Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix :** Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau :** Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt :** Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs :** Françoise Fer à François Hamon, **Taulé :** Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan :** Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec :** Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand :** Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix :** Sarah Noll **Plouigneau :** Béatrice Picart **Sainte-Sève :** Yvon Hervé

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'AP (autorisation de programme) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et des crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire,

permet de diminuer massivement les reports de crédits et aide à mieux planifier les procédures.

1) La procédure des AP/CP intervient en section d'investissement.

➤ section d'investissement

- ✓ une AP (autorisation de programme) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.
- ✓ Le CP (crédit de paiement) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une décision de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

2) La procédure des AE/CP (autorisations d'engagement et des crédits de paiement) peut être mise en place en ce qui concerne la section de fonctionnement.

➤ section de fonctionnement

Cette procédure est réservée aux seules dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles Morlaix Communauté s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

- ✓ Les AE (autorisations d'engagement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement précitées.
Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- ✓ Les CP (crédits de paiement) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et des AE correspondantes.

Les équilibres budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des CP non mandatés sur l'année, il est proposé de les reporter automatiquement sur les CP de l'année N+1. La prévision sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon le rythme de réalisation, soit sur les années N à N +x.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le recours aux outils de gestion présentés ci-avant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-008

Objet : Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2,

Vu le livre II du Code de commerce,

Vu la délibération D14-139 du 6 octobre 2014 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de Morlaix Communauté,

Vu la délibération D17-215 du 9 octobre 2017, relative à l'élection du président,

Vu la délibération D18-210 du 17 décembre 2018, portant élection d'un conseiller délégué,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Considérant la démission de Serge Le Pinvidic de ses fonctions de conseiller communautaire, acceptée par le préfet selon son courrier du 22 octobre 2018, et par conséquent de ses fonctions de 3^e vice-président, chargé des Finances et de l'Administration générale,

Il sera proposé au Conseil de Communauté :

- de désigner le **Président de Morlaix Communauté en tant que représentant titulaire et le vice-Président chargé des Finances, en tant que représentant suppléant de Morlaix Communauté, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,**
- d'autoriser le représentant titulaire de Morlaix Communauté ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appel d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- d'autoriser le **Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- d'autoriser le **Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-009

Objet : Désignation des représentants au CT et au CHSCT

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un CT (comité technique) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Le seuil des cinquante agents ayant été atteint en 2003, suite au transfert des agents de collecte d'ordures ménagères, Morlaix Communauté a créé son propre CTP (comité technique paritaire), lors du Conseil de Communauté du 31 mars 2003.

L'article 33 de la loi susvisée fixe les compétences du CT, qui est consulté pour avis, notamment sur les questions relatives à l'organisation de la collectivité, aux grandes orientations en matière de politiques indemnitaires, aux conditions générales de fonctionnement, aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation du personnel, au programme relatif à la formation professionnelle et aux modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Par ailleurs, a été mis en place un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dont les missions sont de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, et à l'amélioration des conditions de travail, ainsi que de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Lors de sa séance du 2 juillet 2018, le Conseil Communautaire a acté le fait de modifier le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants de la collectivité dans ces instances, en les faisant passer de 5 titulaires et 5 suppléants pour chaque collège, à 4 titulaires et 4 suppléants pour chaque collège.

Le 6 décembre 2018 ont eu lieu des élections professionnelles qui ont désigné de nouveaux représentants du personnel.

Il est proposé de présenter comme élus au CT et au CHSCT :

Titulaires

- x Monsieur Guy Pouliquen
- x Madame Martine Dilasser
- x Monsieur Guy Pennec
- x Madame Françoise Raoult

Suppléants

- x Madame Nathalie Bernard
- x Monsieur Yves Moisan
- x Madame Maryse Tocquer
- x Monsieur Marc Madec

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Le Conseil de Communauté est invité à approuver la proposition ci-dessus.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-010

Objet : Indemnités des élus

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Le Conseil de Communauté a adopté les modalités de calcul des indemnités de fonction des élus par délibération D14-073 du 28 avril 2014.

La délibération fait référence à l'indice brut 1015, correspondant en 2014 à l'indice brut terminal de la fonction publique. Celui-ci ayant vocation à évoluer, il est proposé de remplacer la référence par les termes « *indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* », conformément à l'article L5211-12 du Code général des collectivités territoriales.

Les autres dispositions de la délibération précitée restent inchangées.

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-011

Objet : PLU de Morlaix – Approbation de la révision allégée n°2 relative à l'Aéropôle centre

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-**

Menez : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Par délibération D18-135 du 2 juillet 2018, le Conseil de Communauté a tiré le bilan de la concertation avant d'arrêter le projet de révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de Morlaix en vue de le soumettre à l'examen conjoint des personnes publiques associées puis à enquête publique.

L'objectif de cette évolution du PLU relative aux zonages Uic, Ug1, 2Aup et Nd du secteur de l'Aéropôle centre, est d'accompagner le développement des entreprises du secteur en permettant leur extension tout en favorisant un aménagement optimisé et qualitatif du parc d'activités.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de déroger aux dispositions de l'article 52 de la loi Barnier. Les dispositions de cet article, codifiées aux articles L.111-6 et suivants du Code de l'urbanisme, visent à promouvoir un urbanisme de qualité en entrées de ville. Elles imposent un recul inconstructible le long des grands axes routiers, sauf à ce que le PLU fixe des règles compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

L'évolution du PLU ainsi envisagée, consistant à réduire une protection sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, relève d'une procédure de révision allégée en application de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme.

Les avis des PPA et de la MRAe

Conformément aux dispositions de l'article R.153-12 du code de l'urbanisme, le projet de révision allégée n°2 a fait l'objet d'un examen conjoint des PPA (personnes publiques associées) lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 septembre 2018. Les avis émis, consignés dans un compte-rendu, sont les suivants :

- ✓ DIR Ouest : observation relative aux risques d'éblouissement des usagers de la RN12 dans l'hypothèse de création d'une voie à l'arrière du bâtiment Sermeta / favorable au projet,
- ✓ DDTM : même observation que la DIR Ouest,
- ✓ Département du Finistère : pas d'observation,
- ✓ Ville de Morlaix, : pas d'observation / favorable au projet,
- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie : pas d'observation / favorable au projet,
- ✓ Chambre d'Agriculture : pas d'observation / favorable au projet.

Par ailleurs, l'actualisation de l'évaluation environnementale du PLU accompagnant cette révision allégée a été soumise à la MRAe de Bretagne (mission régionale d'autorité environnementale), laquelle a informé de son absence d'observation le 18 octobre 2018.

L'ensemble de ces avis a été versé au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique

Une enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 s'est déroulée du 5 novembre au 5 décembre 2018 dans les conditions définies par l'arrêté AR18-042 du 10 octobre 2018 du Président de Morlaix Communauté.

Lors de cette enquête publique, aucune opposition ne s'est manifestée. Une seule observation a été déposée, et le commissaire enquêteur a formulé plusieurs questions. L'ensemble de ces questions et remarques, les réponses qui leur ont été apportées par Morlaix Communauté et

l'appréciation du commissaire enquêteur, sont synthétisées dans un document versé au dossier des annexes.

En conséquence, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la révision allégée n°2 du PLU de Morlaix sans observation ni réserve.

Approbation du projet

Pour satisfaire à l'observation de la DIR Ouest, portée également par la DDTM et reprise dans l'avis du commissaire enquêteur, il est proposé de compléter l'article 11 de la zone Ui par la disposition suivante :

"En secteur Uic : Afin de pallier à d'éventuelles nuisances lumineuses que pourraient subir les usagers de la RN12 au niveau du secteur de l'Aéropôle centre, la réalisation d'un écran anti-éblouissement de type végétal ou autre sera imposée dans l'hypothèse où une voie interne serait réalisée entre le bâtiment et la RN12."

Cette modification mineure apportée au règlement écrit n'entraîne pas de remise en cause du dossier soumis à enquête publique. Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le projet de révision allégée n°2 tel qu'il est présenté et consultable lors de la présente séance, et ci-annexé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier »,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-34, et L.111-6 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014, approuvant le plan local d'urbanisme communal,

Vu les délibérations du Conseil de Communauté D18-086 du 23 avril 2018 prescrivant la révision allégée n°2 du PLU de Morlaix, et D18-135 du 2 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet,

Vu l'arrêté du Président AR18-042 du 10 octobre 2018 portant ouverture de l'enquête publique,

Vu les avis des personnes publiques associées et de la MRAe,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 novembre au 5 décembre 2018, et le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Vu les éléments présentés lors de la Conférence intercommunale des maires du 21 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la ville de Morlaix par délibération n) DUT 19-01-06 du 4 février 2019,

Considérant que les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique justifient une adaptation mineure du projet de révision allégée n°2 du PLU de Morlaix, laquelle ne remet pas en cause son économie générale,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de Morlaix, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-012

Objet : PLU de Morlaix – Bilan de la concertation dans le cadre de la modification n°2 relative au projet de chaufferie bois

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry

Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Par arrêté du président de Morlaix Communauté AR18-033 du 26 juin 2018 et par délibération du Conseil de Communauté D18-136 du 2 juillet 2018, a été prescrite la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Morlaix afin de permettre l'implantation éventuelle d'une chaufferie bois au croisement des rues Anatole-Le Braz et Porz an Trez.

Cette modification du PLU consiste à :

- ✓ modifier le règlement écrit (zone Ui) : création d'un nouveau secteur, dénommé Uic1, reprenant l'ensemble des dispositions réglementaires de la zone Uic à l'exception de l'article Ui 6 relatif à l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques, afin de permettre l'implantation de la chaufferie en limite de voies publiques ;
- ✓ modifier le règlement graphique (secteurs Uic et Ubb) : classement des parcelles BM 33 et BM 311 en secteur Uic1 pour uniformiser les dispositions réglementaires s'appliquant à l'unité foncière.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme et à la délibération de prescription, la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées a été mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification n°2 du PLU selon les modalités suivantes :

- ✓ mise à disposition du public d'un dossier de concertation comprenant un contenu mis à jour en fonction de l'avancée des études, et d'un cahier pour permettre d'y consigner ses propositions et observations, en mairie de Morlaix (au pôle urbanisme) et au siège de Morlaix Communauté ;
- ✓ insertion d'informations sur le site internet de Morlaix Communauté en fonction de l'avancement des études.

Par ailleurs, Morlaix Communauté a organisé une réunion publique à destination des riverains le 12 novembre 2018. Cette réunion a eu pour but de présenter le projet de chaufferie et de répondre aux différentes questions et interrogations sur son fonctionnement, notamment en matière de nuisances liées aux fumées de cheminée et au bruit engendré par le fonctionnement de la chaufferie. Morlaix Communauté a proposé une prochaine rencontre avec les riverains pour visiter une chaufferie, lors du premier trimestre 2019, dans le but d'observer son fonctionnement en conditions réelles. Une visite de la plate-forme de stockage bois plaquettes de Pleyber-Christ est également envisagée. Par ailleurs, il a été précisé que le respect des normes en matière de législation des installations classées fait l'objet d'une étroite concertation avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Bretagne.

Ces modalités de concertation n'ont donné lieu à aucune proposition ou observation consignée dans le dossier de concertation ou formalisée par courrier.

En conséquence, il convient de considérer comme favorable le bilan de la concertation menée jusqu'ici.

Le projet de modification n°2 du PLU de Morlaix sera soumis à enquête publique, conformément aux articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme. Cette dernière étape permettra une nouvelle fois au public de s'exprimer sur ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5,
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants et L.103-2 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,
Vu la délibération de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal,
Vu l'arrêté AR18-033 du 26 juin 2018 et la délibération D18-136 du 2 juillet 2018 prescrivant la modification n°2 du PLU de Morlaix et fixant les modalités de la concertation,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019,
Considérant l'absence de remarques lors de la concertation,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de tirer le bilan de la concertation tel qu'exposé,**
- **d'autoriser le Président à soumettre ce projet à enquête publique et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-013

Objet : Zonage d'assainissement des eaux usées

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

En application de l'article L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales, les communes ou leurs établissements publics de coopération ont l'obligation de délimiter sur leur territoire, les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif ».

La révision des zonages d'assainissement est notamment alimentée par :

- ✓ le transfert de la compétence assainissement collectif à Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ le PLUiH en cours d'élaboration redéfinissant les zones urbanisables. Morlaix Communauté ambitionne notamment de renforcer la dynamique démographique de son

territoire avec pour objectif d'atteindre une population d'environ 72 000 habitants à l'horizon 2040. Cette hypothèse nécessitera la construction d'environ 6 700 logements neufs (résidences principales et secondaires confondues) sur vingt ans ;

- ✓ les résultats des enquêtes du SPANC.

L'assainissement collectif sera étendu à la majorité des zones ouvertes à l'urbanisation au PLUiH. La desserte gravitaire de ces zones est possible sans la réalisation d'un réseau structurant important. Les travaux de desserte seront répartis entre Morlaix Communauté, désormais compétente en matière d'assainissement collectif, et les promoteurs concernés.

Une charge supplémentaire de 14 000 EH (équivalents-habitants) sera collectée et traitée par les 21 systèmes d'assainissement du territoire qui ne possèdent pas tous une capacité actuelle suffisante pour répondre à ces besoins. Aussi, un programme de travaux est inscrit et planifié au plan pluriannuel d'investissement afin de répondre à l'urbanisation planifiée sur le territoire.

Pour les terrains constructibles situés en zone d'assainissement non collectif, la nature du sol est favorable à l'épandage souterrain, ou dans le cas contraire, permet de réaliser des équipements alternatifs (filtre à sable, filière agréée).

Le rapport de présentation et les cartes des communes sont joints en annexe.

Vu l'avis de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'arrêter le projet de zonage d'assainissement,**
- **de le soumettre à enquête publique.**

Guy Pennec ajoute en fin de présentation que les communes recevront un courrier les informant de la mise en normes, si ce n'est déjà fait. Les travaux sont inscrits dans le PPI. Sur 2019, les investissements en matière d'assainissement seront très importants, la communauté d'agglomération ayant obtenu les moyens d'ingénierie nécessaires.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-014

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Morlaix Communauté tenant lieu de Programme Local de l'Habitat – Bilan de la concertation – Arrêt du projet

Rapporteurs : Marc Madec – François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

En amont de la présentation, Thierry Piriou rappelle que lorsque l'on parle d' « arrêt » du PLUi-H, on pense que tout est fini, or c'est loin d'être le cas. On en est là au début d'une étape de concertation. On peut remercier l'ensemble des acteurs - élus et agents communaux et communautaires – qui se sont mobilisés pendant ces trois années de travail. Par retour d'expérience, Thierry Piriou dit tout l'intérêt et l'importance de ce travail collectif qui permet aux élus de mieux comprendre leur territoire dans un ensemble global. Quand par exemple on parlait de la loi littoral à Pleyber-Christ, lui-même en connaissait un peu les contraintes, mais aujourd'hui, après avoir échangé avec les collègues élus maires littoraux, on sait de quoi on parle, on connaît la complexité de la chose. Ce temps de travail a paru long, il a mobilisé beaucoup de monde et beaucoup de temps pour certains élus, mais cela été nécessaire. Thierry Piriou remercie les élus qui ont mené l'activité - Marc Madec, François Giroto, Yvon Le Cousse - et les services qui les ont accompagnés de près.

Un vote unanime aujourd'hui montrerait le résultat du travail de concertation qui amène à un consensus afin de pouvoir déposer dans les mois à venir et sous forme unanime le projet d'arrêt aux personnes publiques associées et aux communes. Celles-ci seront appelées dans les trois mois à suivre à délibérer sur la proposition de PLUi-H faite par Morlaix Communauté. Il sera aussi très important d'avoir un vote unanime des communes, sachant que le vote favorable peut être accompagné de remarques qui peuvent être prises en considération après l'enquête publique pour apporter alors des modifications au PLUi-H. Si par hasard une des communes n'apportait pas un avis favorable, il n'y aurait alors pas d'unanimité et cela ramènerait le débat au sein de cette assemblée communautaire, ce qui ferait perdre un temps important et amènerait dans un moment d'élections municipales qui ferait potentiellement que d'autres élus seraient amenés à voter. La difficulté de concertation serait réelle à ce moment là et voter sereinement serait très compliqué. Thierry Piriou remercie les élus d'avoir bien compris le message.

➤ **Contexte**

Par délibération du 21 décembre 2015, le Conseil de Communauté a, d'une part, prescrit l'élaboration du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Morlaix Communauté tenant lieu de Programme Local de l'Habitat) et a, d'autre part, défini les objectifs poursuivis. Enfin, il a ouvert la concertation sur le même périmètre et précisé ses modalités.

➤ **Rappel des objectifs poursuivis lors de la prescription**

- ✓ construire les politiques publiques d'aménagement à une échelle correspondant aux nouveaux modes de vie des habitants et garantissant la cohérence et l'efficacité de l'action publique en matière d'environnement ;
- ✓ doter la communauté d'agglomération d'un projet d'aménagement à son échelle pour repositionner les approches communales préexistantes dans un contexte communautaire et solidaire, en accompagnement de la prise de compétence PLU-documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Contextualisation
 - x prendre en compte la diversité du territoire de Morlaix Communauté au regard des paysages, des dynamiques du bassin de vie,
 - x affirmer le positionnement et le rôle de Morlaix Communauté dans le contexte du pôle métropolitain Loire-Bretagne.
- Aménagement de l'espace
 - x viser un meilleur équilibre entre le territoire aménagé et urbanisé et le territoire protégé et préservé, par la définition d'un nouveau projet de territoire à bâtir,
 - x conforter le pôle urbain central,
 - x optimiser le potentiel urbain, maîtriser les ouvertures à l'urbanisation et modérer sa consommation d'espace.
- Habitat
 - x maintenir Morlaix Communauté sur le cap d'une croissance raisonnable partagée tout en confortant le pôle urbain,

- x assurer une production de logements diversifiée et de qualité pour accueillir les nouveaux habitants et répondre au desserrement des ménages tout en modérant la consommation d'espace,
- x revitaliser les centralités, en veillant aux enjeux de solidarité et de renouvellement urbain,
- x promouvoir le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc d'habitat ancien,
- x poursuivre et amplifier la revalorisation du parc privé et améliorer l'offre locative sociale.
- Développement économique
 - x soutenir les domaines et secteurs d'activités économiques en leur garantissant des conditions de développement dans une démarche respectueuse de l'environnement,
 - x dynamiser le commerce de centre ville dans une logique d'équilibre avec les périphéries et pôles complémentaires,
 - x prendre en compte la vocation maritime du territoire de Morlaix Communauté, notamment pour le maintien et le développement d'activités économiques nécessitant la proximité de la mer tout en préservant les espaces et les ressources,
 - x renforcer l'attractivité touristique notamment par la valorisation du patrimoine de Morlaix Communauté et la construction d'une offre d'activité entre les Monts d'Arrée et le littoral,
 - x préserver les terres agricoles et donner à l'activité agricole les moyens de sa pérennisation.
- Mobilité
 - x favoriser l'évolution des pratiques des déplacements pour garantir à tous le droit à la mobilité,
 - x favoriser l'accès aux nouvelles technologies et le développement des communications numériques.
- Environnement
 - x préserver les entités paysagères remarquables du territoire : le littoral, les plateaux du Trégor et du Léon, les plateaux et vallées intérieurs et les Monts d'Arrée,
 - x valoriser l'offre culturelle et patrimoniale (majeure et vernaculaire) de Morlaix Communauté,
 - x assurer la protection et la gestion durable des cœurs de biodiversité dont les Monts d'Arrée et la vallée du Queffleuth font parties,
 - x identifier et qualifier les continuités écologiques pour préserver la biodiversité comme les vallées du Douron et de la Penzé ;
- Énergie
 - x contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les politiques d'aménagement maîtrisant la consommation d'énergie et concourant à la transition écologique du territoire.

➤ **Rappel des étapes de la procédure**

- ✓ par arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts, Morlaix Communauté est devenue compétente en matière de « PLU, document en tenant lieu et carte communale »,
- ✓ en application du Code de l'urbanisme, les maires des (ex) 28 communes membres se sont réunis le 7 décembre 2015 pour tenir une conférence intercommunale pour que, préalablement à l'adoption de la délibération arrêtant les modalités de collaboration avec les communes, ces modalités soient examinées,
- ✓ par délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a arrêté les modalités de collaboration avec les communes,
- ✓ par délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a prescrit l'élaboration de son PLUi-H,
- ✓ le 1^{er} janvier 2016, les communes de Saint-Thégonnec et de Loc-Éguiner Saint-Thégonnec ont fusionné pour former la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner,
- ✓ par délibération du Conseil de Communauté du 5 février 2018, Morlaix Communauté a décidé l'application du Code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,
- ✓ le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été débattu dans tous les conseils municipaux (printemps/été 2018) et en Conseil de Communauté le 26 septembre 2018,

- ✓ le 1^{er} janvier 2019, les communes de Plouigneau et du Ponthou ont fusionné pour former la commune de Plouigneau.

Le travail a été accompli dans le respect des modalités de collaboration avec les communes et également en favorisant les échanges avec les personnes publiques associées et autres acteurs directement concernés par le projet de PLUi-H.

Les travaux d'élaboration du projet arrivent à leur terme. Il s'agit au cours de ce Conseil de Communauté :

- **de tirer le bilan de la concertation préalable et clore cette phase,**
- **d'arrêter le projet de PLUi-H qui sera ensuite soumis aux consultations des communes, des personnes publiques associées, du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, etc...puis à enquête publique.**

➤ **Bilan de la concertation**

Une annexe au bilan de la concertation en vue d'illustrer la manière dont elle s'est déroulée.

Rappel des modalités de concertation de la délibération de prescription du 21 décembre 2015

- pour s'informer :
 - x information sur le contenu du PLU-i au fur et à mesure de son avancée par voie de presse (locale), bulletin intercommunal et sur le site internet de Morlaix Communauté,
 - x réalisation d'une exposition à vocation pédagogique qui présentera la démarche et le projet ;
- pour débattre et échanger :
 - x organisation de réunions publiques aux étapes clés de la phase d'élaboration du projet soit avant le débat sur le PADD et avant l'arrêt du projet de PLU ;
- pour s'exprimer :
 - x possibilité d'adresser un courrier à Monsieur Le Président – Morlaix Communauté – Direction aménagement de l'espace - 2B voie d'accès au port - BP 97121 - 29671 Morlaix cedex,
 - x mise à disposition aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans les mairies des communes et à l'Hôtel de communauté, d'un registre d'observations destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population,
 - x création d'une adresse mail dédiée à l'élaboration du PLU-i et destinée à l'envoi de questions, d'avis et de suggestions : plu-i@agglo.morlaix.fr

Mise en œuvre des modalités de concertation

Conformément aux modalités rappelées ci-dessus, la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du projet de PLUi-H de Morlaix Communauté a été organisée de façon à informer le public et à prendre en considération ses observations et propositions, afin d'alimenter et d'enrichir le projet et de favoriser une meilleure appropriation de celui-ci.

Pour ce faire, ont été mis en place les moyens suivants :

- pour s'informer :
 - x *parutions presse* : Des articles dédiés aux enjeux du territoire et à l'élaboration du PLUi-H ont été publiés dans les journaux locaux (Le Télégramme, Ouest-France) aux diverses étapes clés de l'élaboration du document (Articles à vocation pédagogique, comptes-rendus des conseils municipaux et communautaires, informations relatives à l'organisation des réunions publiques...).
 - x *bulletins communautaire et municipaux* : Depuis le lancement de la procédure, des informations régulières ont été insérées dans le « Bro Montroulez » - bulletin d'information Communautaire tiré à 36 000 exemplaires et diffusé à tous les foyers de Morlaix Communauté, afin d'informer et d'illustrer l'avancement de la procédure. Le numéro du mois de décembre 2018 comportait un dossier spécial de quatre pages consacré au PLUi-H.
 - x *nombreuses informations* par ailleurs relayées dans les bulletins municipaux : le Lanmeurlien, Bevan an Henvic, le Plourinois, le bulletin municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le Flash de Saint-Martin-des-Champs, la Gazette de Pleyber-Christ, le Taulé infos, L'écho du Totem, le bulletin municipal de

Guerlesquin, le Ricochet de Carantec, le bulletin communal de Plouégat-Guerrand...

x *exposition itinérante* : Une exposition itinérante a été proposée en 2 volets :
Sur le PADD : exposée lors des réunions publiques qui se sont déroulées au printemps 2018, puis installée tour à tour dans chacune des mairies du mois de juillet au mois d'octobre 2018. L'information sur la tenue de ces expositions a été faite par voie de presse, sur le site internet de Morlaix Communauté et sur certains sites internet communaux. Elle a par ailleurs été relayée dans divers bulletins municipaux.

Sur la traduction réglementaire du PADD : exposée lors des réunions publiques du mois de décembre 2018, elle est installée depuis janvier 2019 au siège de Morlaix Communauté.

x *numérique* : sur le site internet de Morlaix Communauté, un espace dédié au PLUi-H a été conçu.

Aux phases clés de la procédure, l'essentiel des pièces du PLUi-H a été mis en ligne et des mises à jour ont été régulièrement opérées jusqu'à l'arrêt du projet (documents d'étude, calendrier, document de travail du PADD diffusé aux communes pour faciliter les débats, contenu de l'exposition et planning de mise à disposition dans les communes, supports de présentation des réunions publiques, projet de zonage, projet de règlement écrit et d'OAP).

La page dédiée au PLUi-H a été consultée 3821 fois pour 2 906 visiteurs uniques depuis sa création.

➤ pour débattre et échanger

x *réunions publiques* : dix réunions publiques ont été organisées sur l'année 2018, par pôle d'équilibre territorial, afin de permettre à chacun de s'informer, de questionner et de débattre.

Le public a été informé de la tenue de ces réunions par voie de presse, sur le site internet de Morlaix Communauté, sur certains sites internet communaux et dans divers bulletins municipaux. Des affiches annonçant la tenue des réunions ont par ailleurs été apposées dans les mairies au sein desquelles étaient organisées lesdites réunions.

Une première session de cinq réunions publiques a été organisée au printemps 2018, préalablement aux débats organisés dans chaque Conseil Municipal et en Conseil de Communauté, afin de présenter les éléments de diagnostic et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Une seconde session de cinq réunions publiques a été organisée préalablement à l'arrêt du projet concernant la traduction réglementaire des orientations politiques, au cours de laquelle la composition globale du document, ses grandes orientations et la manière dont ont été élaborés le zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été exposés.

Au total, ces dix réunions publiques ont rassemblé près de 300 habitants.

➤ pour s'exprimer

x *registre de concertation* : un registre de concertation a été déposé dans chacune des 27 (26 aujourd'hui) communes du territoire de l'intercommunalité au mois de janvier 2016 et mis à disposition du public au siège de Morlaix Communauté afin que chaque habitant puisse y consigner ses remarques et propositions. Ces registres ont été alimentés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. 19 observations ont été consignées sur ces registres.

x *courrier* : plus de 200 observations écrites ont été adressées par courrier, soit à Morlaix Communauté, soit aux communes,

x *courriel* : plus de 30 courriels ont été envoyés sur la boîte créée à cet effet.

Au total, ce sont environ 250 observations qui ont été déposées durant la phase préalable de concertation. Chacune a fait l'objet d'une analyse fine et a permis à Morlaix Communauté d'ajuster le document en conséquence.

□ **Autres concertations préalables**

Association des PPA (Partenaires Publics Associés) : Des réunions d'échanges ont été organisées avec les PPA dans une démarche structurée aux moments clefs de l'élaboration : Diagnostic/enjeux, orientations, traduction réglementaire. Ces ateliers ont permis de présenter l'avancement des travaux et de recueillir leurs observations.

Échanges avec le Conseil de développement du Pays de Morlaix : deux présentations ont été programmées avec le Conseil de développement du Pays de Morlaix :

- ✓ la première sur les orientations du PADD,
- ✓ la seconde sur la traduction réglementaire.

Les thématiques abordées ont été variées (mobilité, consommation d'espace, stratégie économique...) et ont enrichi le projet.

Rencontres avec les bailleurs sociaux : Le PLUi de Morlaix Communauté tenant lieu de PLH, des rencontres avec les bailleurs sociaux investissant sur le territoire ont été organisées pour leur présenter les orientations du PADD et pour travailler sur le plan d'actions du volet habitat. Les échanges se sont concentrés autour des évolutions législatives les concernant (loi ELAN) et la nouvelle politique de production de logements sociaux proposée par Morlaix Communauté, c'est à dire, la réorientation de la production vers le renouvellement urbain.

En conclusion, s'agissant de la mise en œuvre des modalités de concertation :

Les temps d'échanges avec les habitants ont été réguliers et le travail collaboratif de co-construction avec les communes membres a été particulièrement fourni au travers de nombreux comités de pilotage, groupes de travail thématiques et territoriaux (invitant différents partenaires), ateliers et conférences.

Cela a permis à toutes les étapes clés du projet d'affiner la connaissance du territoire, de questionner et faire évoluer les orientations, de chercher par un effort de pédagogie permanent à faire comprendre ce que le contexte législatif impose aux auteurs du PLUi-H, mais aussi de faire s'exprimer des points de vue complémentaires, voire même parfois contradictoires, et d'éclairer les choix des élus.

C'est donc à la lumière de ces expressions que le PLUi-H a retenu certains choix et proposé des orientations, qui correspondent au mieux à l'intérêt général et à la recherche d'un développement maîtrisé et équilibré du territoire intercommunal.

□ **Bilan et prise en compte de la concertation dans le projet**

Durant cette phase de concertation, la population s'est exprimée sur de nombreux thèmes. Les remarques, interrogations et sujets évoqués sont regroupés ci-après par thématique et font l'objet d'éléments de réponse permettant d'apprécier de quelle manière ils ont été traités dans le document.

➤ constructibilité, faisabilité

Les habitants et entrepreneurs, via les courriers, registres et courriels, se sont essentiellement exprimés sur les possibilités de constructibilité de leurs parcelles, et sur la faisabilité d'un projet futur : projet de construction, nouveau logement, extension...

Ce type de demande a été plus particulièrement marqué dans les communes littorales où de nombreux propriétaires privés ont sollicité le maintien de la constructibilité de leur parcelle, voire une évolution du zonage en vue d'une intégration dans l'enveloppe urbaine ou à urbaniser. Cette dynamique a été renforcée par le fait que plusieurs PLU communaux étaient élaborés concomitamment (Plougasnou, Plougonven, Locquéholé, Locquirec).

Des précisions sur les futurs droits à construire au sein des espaces agricoles ont également été demandées.

Chacune de ces observations a fait l'objet d'un examen spécifique et d'un échange avec les élus des communes concernées. Au regard des dispositions réglementaires applicables, de la compatibilité avec les orientations du PADD, et du parti d'aménagement défini de manière concertée par les communes et Morlaix Communauté. Certaines de ces demandes ont conduit à une modification du zonage.

➤ vivre ensemble

Lors de la première session de réunions publiques, certains habitants ont fait part de leur souhait de voir inscrit le « vivre ensemble » dans le projet.

À la suite de cette remarque, l'axe 1^{er} du PADD – Porter un objectif démographique ambitieux pour un territoire structuré et cohérent – a été complété de la manière suivante :

Placer la notion de « vivre ensemble » au sein des politiques d'aménagement en mettant en avant l'humain et la proximité :

- x *renforcer la qualité du lien social et encourager le partage pour une ville agréable à vivre ;*
- x *faire de la nature en ville un vecteur de qualité de vie ;*
- x *aménager l'espace public en diversifiant les usages pour tous, permettre l'interaction, favoriser la mixité sociale, générationnelle.*

➤ dynamisation des centralités / attractivité du pôle urbain

La redynamisation des centralités, et notamment l'attractivité du pôle urbain, a été abordée tout au long de la phase de concertation et constitue indéniablement un enjeu essentiel pour la population.

Les habitants ont fait part de leur souhait de voir favorisée la mixité des fonctions logement, commerce et service afin de protéger et d'accompagner la restructuration du centre-ville et des centres-bourgs et de faciliter le maintien à domicile des personnes vieillissantes. Ils ont par ailleurs déploré la désertification médicale et la fermeture de certains services publics de proximité.

Le diagnostic a mis en exergue un constat alarmant quant à la dévitalisation des centralités. Aussi, si le renforcement du pôle urbain central, comme centralité urbaine majeure de l'agglomération apparaît comme une évidence pour Morlaix Communauté, les centralités de l'ensemble des communes du territoire intercommunal doivent être confortées. Cet enjeu a été affirmé dans le PADD et divers outils ont été déployés dans les pièces réglementaires de manière à rendre cohérentes et efficaces les différentes politiques portées par l'intercommunalité en matière de stratégie économique, de politique locale du commerce et de politique de l'habitat (règlement graphique, OAP centralités, OAP sectorielles sur des secteurs de renouvellement urbain...).

En parallèle, Morlaix Communauté accompagne de nombreuses communes ayant engagé des démarches de redynamisation des centres villes-bourgs dans le cadre d'appels à projets national ou régional.

➤ Habitat

La lutte contre la vacance, la réhabilitation des logements dégradés et le comblement des dents creuses ont également été placés au cœur des débats. La réorientation de la production du logement social vers la réhabilitation de l'existant et l'expérimentation d'outils innovants sur le pôle urbain ont reçu un accueil positif de la part du public.

La population a exprimé diverses attentes relatives à la mise en place d'outils financiers ou coercitifs permettant d'encourager le renouvellement urbain : accompagnement des futurs propriétaires privés et investisseurs, fiscalité incitative, aide à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat... Les habitants des communes rurales ont néanmoins signalé qu'ils attendaient la poursuite de l'investissement des bailleurs sociaux dans les communes rurales.

Par ailleurs, quelques interrogations ont porté sur les méthodes de redistribution de la production de logements sur le territoire, sur la base de l'armature urbaine.

La lutte contre la vacance des logements et la réorientation de la production de logements sociaux vers la réhabilitation de l'existant ont été identifiées comme des enjeux forts pour le territoire et sont placées au cœur du projet.

Le document comporte divers outils réglementaires, notamment le POA, permettant leur mise en œuvre concrète au travers d'un plan d'action, et d'un budget dédié.

S'agissant de la production de logements sur le territoire, les élus ont décidé, en application de la ligne directrice définie par le PADD, d'adopter une méthode de répartition des objectifs de constructions neuves permettant de conforter le pôle urbain et de soutenir l'organisation territoriale, tout en tenant compte des spécificités de l'armature urbaine au moyens de densités différenciées sur le territoire.

➤ Économie, zones d'activités

Attractivité : l'attractivité du territoire en matière de développement économique et de création d'emplois a fait l'objet de questions récurrentes, traduisant une forte préoccupation des habitants. Ces derniers ont fait part de leur souhait d'encourager les initiatives et l'innovation, d'anticiper l'économie de demain (développement du commerce numérique notamment) et de conserver une large offre commerciale sur le territoire tout en assurant son équilibre.

Morlaix Communauté s'est saisie de l'outil PLUi pour mettre en place une stratégie économique afin de renforcer son attractivité et son rayonnement en s'appuyant sur les

ressources du territoire. Il s'agit de donner un appui à l'économie locale dans tous les secteurs d'activités par une offre immobilière et foncière adaptée. Ces orientations trouvent une traduction dans les pièces réglementaires du dossier.

Optimisation des ZAE (zones d'activités économiques) : d'une manière générale, le confortement et la spécialisation des ZAE ont reçu l'agrément de la population. La prise en compte des questions de maîtrise et d'optimisation des tissus des zones d'activités existantes et futures a été régulièrement évoquée et la requalification des friches industrielles, artisanales ou commerciales prioritairement à l'extension des zones d'activités encouragée. La nécessité de proposer une offre foncière cohérente afin de pouvoir satisfaire les besoins des artisans locaux souhaitant s'implanter a été affirmée par la population.

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, la collectivité s'est dotée d'un schéma directeur des ZAE. Il ne s'agit ni d'un document de planification, ni d'un document de programmation, mais d'un processus qui a des effets d'entraînement, des effets leviers, des liens, des conditionnalités entre chacune des actions. La volonté est d'organiser les modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire.

➤ Économie, zones d'activités

Création d'une ZAE majeure : Le projet de création d'une zone d'activité économique majeure à Sainte-Sève a reçu un accueil en demi-teinte des habitants, certains y étant très favorables compte-tenu de sa proximité avec un axe stratégique favorisant son attractivité et son rayonnement, d'autres ayant formulé des inquiétudes au regard de son impact sur l'activité agricole et sur la gestion des eaux pluviales.

La ZAE considérée est identifiée en zone 2AUj au PLUi-H. Il s'agit d'une zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités économiques orientées vers l'industrie. Des inquiétudes de la part d'exploitants agricoles sont apparues lors des réunions publiques. Il a été précisé que les terrains ne pourront être livrés à la construction qu'à la suite d'un dialogue avec les différents acteurs concernés et une procédure d'ouverture à l'urbanisation qui viendra notamment préciser l'organisation de la zone, les conditions et la vocation de cette urbanisation.

➤ Politique locale du commerce

L'organisation commerciale du territoire, et plus particulièrement l'équilibre entre le centre-ville de Morlaix et les grands pôles périphériques, a donné lieu à de nombreux échanges. Les habitants ont affirmé leur volonté de mieux cadrer, voire de limiter l'installation de nouvelles enseignes en périphérie compte-tenu de l'impact dommageable sur la ville centre. La désertification des commerces de bouche et de petits commerces de proximité dans les centres-bourgs a été déplorée.

La mise en place d'outils d'incitation coercitive et financière a été très régulièrement suggérée concernant les commerces existants ou futurs au sein des centralités (aide à la réfection et à la mise aux normes des cellules commerciales, aide au maintien et à l'installation, avantages fiscaux...)

La mise en œuvre d'une stratégie locale du commerce est au cœur du projet de PLUi-H, en lien étroit avec l'objectif de redynamisation des centralités (centres-bourgs, centres-villes) nécessitant de faire converger différentes politiques (économique, aménagement, habitat...). Aussi, une OAP « commerce » a été intégrée dans le document et des périmètres de centralités ont été définis sur les documents graphiques du PLUi-H dans chaque commune du territoire, en dehors desquels toute implantation de commerces de moins de 200 ou 300 m² de surface de vente sera prohibée.

En parallèle, Morlaix Communauté a élaboré une Politique Locale du Commerce (PLC), approuvée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2018. Cela constitue un outil d'accompagnement – notamment financier – à destination des petites entreprises commerciales et artisanales de proximité (Pass Commerce Artisanat).

➤ Démographie

L'ambition démographique portée par la collectivité a fait l'objet de réactions diverses, certains la qualifiant de très, voire de trop ambitieuse ; d'autres considérant qu'elle traduit une politique volontariste de développement du territoire.

L'objectif de Morlaix Communauté est de renforcer la dynamique du territoire en se fixant comme ambition d'atteindre 72 000 habitants à horizon 2040. Cette orientation engage le renforcement de la dynamique du territoire par l'accueil de nouvelles populations tout en favorisant la diversité sociale et en apportant une réponse adaptée à l'ensemble des administrés.

- Transports et déplacements
Des inquiétudes ont été exprimées concernant l'éventuelle fermeture définitive de la liaison ferroviaire Morlaix-Roscoff qui constitue un fort enjeu environnemental, économique et touristique.
L'amélioration du réseau de transport en commun et des liaisons douces en vue de permettre une mobilité plus durable et de lutter contre les fractures territoriales a également été suggérée, en particulier par la population habitant le sud du territoire.
La garantie d'une desserte locale de qualité et la lutte contre les fractures territoriales constituent l'une des orientations du PLUi-H, au même titre que la définition et la mise en œuvre de solutions de désenclavement du sud du territoire. Toutefois, il faut reconnaître que le PLUi-H est limité dans ses fonctions pour répondre aux interrogations soulevées.
- Protection et mise en valeur du patrimoine bâti
Globalement, un accueil très favorable et un réel intérêt ont été exprimés par les habitants sur l'identification du patrimoine au sein de leur commune, marqueur fort de l'identité locale.
Des demandes de classement ou de déclassement ont été faites concernant des propriétés privées ou des éléments de patrimoine vernaculaire.
Chacune de ces demandes de classement ou de déclassement a fait l'objet d'un examen spécifique et d'un échange avec les communes. Au regard des critères définis pour cette identification, certaines de ces demandes ont été prises en compte dans le document soumis à l'arrêt.
- Valorisation des espaces agricoles et naturels
Agriculture : L'agriculture étant une composante économique essentielle sur le territoire et les espaces naturels et agricoles représentant une surface très importante, plusieurs interrogations et observations ont été formulées par les habitants.
À diverses reprises, ils ont affirmé leur volonté de soutenir les filières agricoles de proximité au service des territoires et d'encourager le développement de pratiques de circuits de proximité pour la distribution des produits alimentaires : circuit court et vente directe...
La nécessité d'engager une politique foncière pour lutter contre le morcellement, l'enclavement des terres agricoles, la spéculation foncière, la périurbanisation des centres et offrir une lisibilité aux exploitants agricoles a également été soulevée.
Certains agriculteurs ont fait part de leurs inquiétudes concernant le développement envisagé de l'urbanisation sur la ZAE majeure de Sainte-Sève.
L'objectif de Morlaix Communauté, affiché au travers de son PADD, est de proposer une planification de l'aménagement à long terme (20 ans) et d'offrir une lisibilité afin d'aboutir à une réelle politique foncière agricole. Il s'agira également de préserver le foncier agricole et de limiter la fragmentation de l'espace agricole.
Sur la ZAE majeure de Sainte-Sève, voir supra.
- Valorisation des espaces agricoles et naturels
Plusieurs particuliers ont également sollicité des éclaircissements sur les modalités de changements de destination des bâtiments implantés au sein des zones agricoles et naturelles. La question d'éventuels conflits entre tiers et exploitants agricoles a également été posée.
Un inventaire précis des bâtiments pouvant changer de destination a été réalisé à l'échelle de chaque commune, en fonction de plusieurs critères cumulatifs en faisant parfois appel à la population. Un tel changement est admis par le règlement de PLUi-H, dès lors qu'il ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
- Protection de l'environnement et du cadre de vie
Protection des composantes végétales et des paysages : La population a fait part de son attachement à la protection des composantes végétales, à la fois en termes de paysages et de perspectives, mais également en tant qu'outil de gestion des eaux pluviales.
L'identification des éléments de paysage répond aux objectifs de préservation de la richesse des milieux naturels fixés au sein du PADD : Axe 2 - Inventer un territoire attractif - Préserver le patrimoine naturel de la mer, du littoral, des zones humides et aquatiques, du bocage, des boisements et landes. Toutes les haies, hormis celles situées en Espaces Boisés Classés, ainsi que les boisements situés autour des sites de

reproduction des chauves-souris sont repérés aux documents graphiques en tant qu'éléments remarquables du paysage. Le règlement interdit les coupes et défrichements de haies / talus identifiés (sauf cas précis relatif à la préservation ou à la sécurité).

Dérèglement climatique : la question de la prise en compte et de l'insertion de règles contraignantes dans le PLUi-H en vue de répondre aux questions environnementales et à la lutte contre le réchauffement climatique a été posée à plusieurs reprises.

Cette question est particulièrement traitée au sein de l'OAP Ànergie-Climat afin de prendre en compte la transition énergétique au sein des projets d'aménagement. Ainsi, des préconisations sont édictées afin d'atténuer et de s'adapter au changement climatique. Ces préconisations portent sur différents leviers : la mobilité, la séquestration du carbone, les formes urbaines et la densité, les énergies renouvelables et les risques naturels.

➤ Aménagement et mise en valeur du littoral

Que ce soit lors de réunions publiques, ou au travers de courriers adressés dans le cadre de la concertation, de nombreux propriétaires ont sollicité des éclaircissements et précisions sur les dispositions des lois dites littoral et Elan, ainsi que sur leur traduction réglementaire dans le projet de PLUi-H : définition d'un village, d'une dent creuse, d'un espace déjà urbanisé au sens de la loi Elan...

Ces dispositions ont fait l'objet d'une appréciation contrastée de la part des habitants, certains privilégiant une protection maximale des paysages littoraux, au risque de les sanctuariser ; d'autres souhaitant une oxygénation de ces secteurs et de la réglementation applicable en vue d'encourager l'initiative économique et de favoriser le parcours résidentiel.

L'éventuelle modification du SCoT en vue de définir les modalités d'application de cette loi, puis de sa traduction dans le PLUi-H, a suscité diverses interrogations.

Ces échanges ont traduit de réelles difficultés d'appropriation des règles d'origine essentiellement jurisprudentielle par les propriétaires ; l'adoption de la loi ELAN au mois d'octobre 2018 ayant ajouté beaucoup de confusion dans l'esprit de ces derniers.

Les notions d'agglomérations et de villages au sens de la loi littoral sont définies dans le rapport de présentation.

Les possibilités offertes par la loi Elan de densifier les espaces urbanisés, n'ont pas été intégrées au projet de PLUi-H. L'engagement d'une procédure de modification simplifiée du SCOT constitue un préalable obligatoire à l'intégration de ces nouvelles dispositions.

➤ Gestion des milieux naturels et prise en compte des risques

Le territoire de Morlaix Communauté étant fortement concerné par les risques d'inondation et de submersion marine, l'intégration de ces risques dans les choix d'aménagement a été sollicitée au cours des réunions publiques.

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et le Schéma Directeur des eaux pluviales, en cours de réalisation sur le territoire, seront traduits dans le PLUi-H une fois qu'ils seront finalisés et approuvés.

➤ Méthodologie d'élaboration du PLUi-H, modalités de consultation et procédure

Diverses questions ont porté sur la poursuite de la procédure et ses modalités pratiques (consultation du document arrêté, enquête publique, calendrier...), sur les possibilités d'évolutions du PLUi-H, ainsi que sur l'articulation avec les PLU communaux, du fait notamment de procédures d'évolution concomitantes.

Les éléments de réponse à ces questions ont été apportés au fur et à mesure de la démarche (articles de presse, bulletin intercommunal, réunions publiques).

En conclusion, s'agissant du bilan et de la prise en compte de la concertation dans le projet :

- les modalités de concertation définies lors de la prescription de l'élaboration du PLUi-H ont été bien respectées et mises en œuvre tout au long de la démarche ;
- cette concertation a été l'occasion de débats et a permis l'expression de remarques qui ont enrichi le projet au fur et à mesure de son élaboration. Elle a permis de partager une approche globale de l'aménagement du territoire de Morlaix Communauté en croisant les approches à diverses échelles (de la proximité à la cohérence d'ensemble), en articulant au mieux politiques de l'habitat, développement économique et urbanisme et en s'appuyant sur les spécificités et caractéristiques du territoire ;

- ce bilan met fin à la phase de concertation préalable.

□ Arrêt du projet

Le PLUi-H est constitué des pièces suivantes :

- ✓ un rapport de présentation qui comporte un diagnostic, un état initial de l'environnement, une justification des choix ainsi qu'une évaluation environnementale ;
- ✓ un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ;
- ✓ un règlement écrit et graphique qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones ;
- ✓ des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dites :
 - x de « secteurs » portant sur l'aménagement de l'ensemble des zones 1AU et de certaines zones U,
 - x « thématiques » portant sur l'habitat, les centralités, le commerce, la transition énergétique, la trame verte et bleue et les paysages ;
- ✓ un POA (Programme d'Orientations et d'Actions) portant sur l'habitat ;
- ✓ des annexes

Les principales orientations du PADD

- Axe 1 : construire l'aménagement d'1 territoire à 27 (aujourd'hui 26)
Il s'agit des orientations transversales qui impacteront l'ensemble des politiques et qui forment le socle du document :
 - x viser une évolution démographique de +0,4 % par an sur 20 années soit accueillir près de 7000 habitants supplémentaires,
 - x placer la notion du « vivre ensemble » au sein de chaque politique portée,
 - x structurer l'aménagement du territoire sur la base d'une armature urbaine multi polaire,
 - x conforter le pôle urbain central et valoriser le cœur d'agglomération,
 - x agir en faveur de la revitalisation des centralités,
 - x permettre une modération du rythme de la consommation d'espace d'environ 50 % au regard des dix dernières années,
 - x ...
- Axe 2 : inventer un territoire attractif
L'attractivité est au cœur du projet de territoire. Elle ne peut se développer que par la mise en cohérence de plusieurs politiques dont :
 - x garantir l'accessibilité du territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale,
 - x permettre une desserte locale de qualité et lutter contre les fractures territoriales,
 - x maintenir et/ou développer l'accès aux équipements publics pour tous,
 - x conforter Morlaix Communauté comme territoire culturel,
 - x valoriser le patrimoine et les identités locales,
 - x mettre en valeur les paysages en « Argoat » et en « Armor »,
 - x sauvegarder la richesse écologique et l'accès à une nature préservée,
 - x réussir une transition énergétique économe et durable.
- Axe 3 : développer l'économie du XXI^e siècle
L'économie est régulièrement citée comme premier vecteur de l'attractivité. Dans un contexte en perpétuel mouvement, la modernisation de la stratégie économique a été placée au cœur des priorités :
 - x localiser stratégiquement le développement économique (en fonction des équipements structurants, de la politique de revitalisation des centralités...),
 - x (re)penser l'organisation des ZAE (initier des opérations de réhabilitation, créer une ZAE majeure...),
 - x mettre en œuvre une stratégie locale du commerce (rationaliser les implantations des commerces : périmètres de centralités, zones périphériques...),
 - x soutenir l'innovation (permettre le développement de filières de recherche, développer le numérique, permettre au système agricole d'évoluer...),
 - x conforter les outils de production agricole (préserver le foncier...),
 - x renforcer l'attractivité des activités touristiques.
- Axe 4 : promouvoir un habitat durable et diversifié

Le PLUi de Morlaix Communauté tient ainsi lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette intégration du PLH se traduit par l'enrichissement du contenu des différentes pièces du PLUi en matière d'habitat dont le PADD :

- x produire environ 6 700 logements sur 20 ans et répartir cette production sur la base de l'armature urbaine,
- x remettre les logements inoccupés sur le marché et lutter contre la vacance,
- x rénover le parc privé et public et notamment accroître sa qualité énergétique,
- x agir en adéquation avec la politique de revitalisation des centralités,
- x réorienter la politique de logement social vers la réhabilitation et la rénovation,
- x répondre aux besoins spécifiques.

Les grandes lignes des OAP dites «de secteur»

Les OAP dites « de secteur » encadrent le développement d'environ 300 zones aux échelles, problématiques et enjeux variables en complément du règlement. Au sein de ces secteurs, les autorisations d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations définies. Ces dernières sont structurées de la manière suivante : fiche d'identité (état des lieux), programme (vocation...), principes d'aménagement et schéma.

Les grandes lignes des OAP dites « thématiques »

- L'OAP « centralité » répond aux enjeux de la vitalité des centres (perte de population, fuite des commerces du quotidien...), du vieillissement de la population, des mobilités contraintes. Elle met en avant un projet de société bâti autour du lien social et du rôle des centralités. Son projet porte les ambitions suivantes :
 - x le confortement du pôle urbain central et la valorisation du cœur d'agglomération,
 - x la mise en cohérence avec les projets « coeur de ville » et « revitalisation des centres bourgs »,
 - x l'intégration simultanée des fonctions économie/habitat/cadre de vie/service dans les stratégies de revitalisation ;
- L'OAP « commerce » va de pair avec l'OAP « centralité » en mettant l'accent sur le maintien des commerces du quotidien dans les centres et la définition de périmètres de centralité ;
- L'OAP « Trame Verte et Bleue / Paysage » contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau ainsi qu'à la préservation des paysages qui font l'attractivité du territoire. La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées qui sont qualifiées de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques ;
- L'OAP « Énergie - Climat » préconise des orientations et des actions relatives à l'atténuation / l'adaptation au changement climatique.

Les orientations et actions phare de l'OAP et du POA Habitat

Le PLUi de Morlaix Communauté tient ainsi lieu de PLH. Cette intégration du PLH se traduit par l'enrichissement du contenu des différentes pièces du PLUi en matière d'habitat. L'élaboration du document a donc notamment poursuivi les objectifs énoncés au code de la construction et de l'habitation.

Le cœur des politiques en matière d'habitat se retrouve dans l'OAP et le POA :

- produire une offre nouvelle suffisante et partagée :
 - x produire 330 logements par an,
 - x renforcer le pôle urbain central,
 - x répartir la production de logements sur la base de l'armature urbaine,
 - x ... ;
- mobiliser davantage le parc existant et dynamiser les centralités :
 - x viser un minimum de 30 % de la production de logements en renouvellement urbain,
 - x mettre en place une Opah-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain) sur les villes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs,
 - x ... ;
- mettre en place une stratégie foncière :
 - x appliquer des densités minimales mais différenciées (de 12 à 20 logements par hectare en extension) ;

- faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques :
 - x construire 180 logements supplémentaires dont 75 % en renouvellement urbain dans les centralités... ;
- piloter la politique de l'habitat.

La philosophie du règlement et les principales zones

- Espace urbanisé

Habitat : la délimitation de 5 secteurs principaux à vocation d'habitat et activités compatibles

UHa	Principe : toutes les constructions, usages des sols et natures d'activité sont autorisés à condition d'être compatibles avec le voisinage des habitations.
Uhb	
Uhc	
UHs	Seules les morphologies urbaines diffèrent.
UHcl	Principe : seules les extensions et annexes des constructions existantes sont autorisées.

Renouvellement urbain
 Uru : zone dédiée à la réfection des bâtiments existants et au renouvellement urbain (ex : quartier de la gare de Morlaix)
- Économie :
 - x la spécialisation des espaces économiques à travers la délimitation de cinq secteurs principaux à vocation d'activités économiques :
 - ➔ Ui – zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes,
 - ➔ Uiu – zone urbaine à vocation d'activités économiques située au sein d'espaces urbanisés à vocation d'habitat,
 - ➔ Uii – zone urbaine à vocation d'activités économiques industrielles,
 - ➔ Uic – zone urbaine à vocation d'activités économiques qualifiées d'espaces commerciaux périphériques (ZAE Le Launay/La Boissière/Saint-Fiacre/Kerscoff),
 - ➔ Uit – zone urbaine à vocation économique technopolitaine aéroportuaire : zone de Kergariou.
 - x La délimitation de secteurs 1AUii / 2AUii pour la création d'une nouvelle ZAE majeure (30 hectares) en lien avec la plate-forme rail-route
 - x Le développement de l'activité maritime nécessitant la proximité immédiate de la mer : Uep : Zone à vocation d'activité portuaire, nautique ou de plaisance
 - x un règlement écrit permettant de faciliter le processus de requalification des ZAE existantes : règles qualitatives
- Équipement

US : zone urbanisée à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatif, hospitalier, de santé, sportif, de traitement des eaux usées, cimetière, ...)

US Manu : le projet de requalification de l'ancienne Manufacture des Tabacs prévoit l'intégration de divers services ou équipements (Espace des Sciences, cinéma, espace de restauration, salle de concert...). Il était nécessaire pour un espace au projet particulier de bénéficier d'un zonage spécifique.
- Loisirs

UG : zone urbanisée destinée aux équipements et installations liés à la pratique du golf - Site unique situé sur la commune de Carantec

UL : zone urbanisée à vocation touristique (camping, activité culturelle...)
- Zones d'extension

1AU et 2AU : les zones à urbaniser correspondent aux zones non urbanisées destinées à être ouvertes à l'urbanisation.

Le règlement distingue deux grands types de zones AU, selon leur niveau de desserte par les réseaux : les 1AU dont la desserte par les réseaux est suffisante pour permettre leur urbanisation et les 2AU dont la desserte doit être améliorée pour les ouvrir à l'urbanisation.

La zone 1AU peut être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement compatibles avec un aménagement cohérent de la zone. Chaque zone 1AU du territoire dispose d'une OAP « de secteur » qui précise les principes à respecter.

La zone 2AU ne peut être urbanisé qu'à la suite d'une procédure d'ouverture à l'urbanisation qui précisera notamment l'organisation de la zone, les conditions et la vocation de cette urbanisation.

➤ Espace agricole

Classement en zone A des parcelles agricoles – les secteurs présentant des enjeux environnementaux forts sont classés en zone agricole inconstructible (secteur Ace)

Le règlement écrit, en zone A, permet, pour les exploitants agricoles :

- x la création de toute installation, construction, aménagement lié à une exploitation agricole,
- x la création de logements de fonction,
- x la diversification des exploitations agricoles (ventes directes à la ferme...).

Le règlement écrit, en zone A, permet, pour les tiers:

- x la création d'extensions et d'annexes limitées pour les constructions existantes à vocation d'habita,
- x la construction d'équipements d'intérêt collectif ou de service public liés à la réalisation d'infrastructures et de réseaux ou ouvrages ponctuels,
- x les abris pour animaux et les abris pour les jardins collectifs,
- x les changements de destination (répondant aux critères de la CDPENAF et identifiés sur le règlement graphique).

Ao : Zone agricole à vocation d'activités aquacoles et de cultures marines

➤ Espace naturel

N : classement des secteurs présentant un intérêt écologique ou paysager > intérêt agricole

NS : classement des espaces les plus sensibles – constructibilité très limitée

Protection des boisements par un classement en Espace Boisé Classé (EBC) ou au titre de l'article L.151-23 du CU

Protection de l'ensemble des haies/talus au titre de l'article L.151-23 du CU ou par un classement en EBC

Préservation des zones humides (sur zonage)

En mer

- NM : zone naturelle maritime, portuaire et de plaisance,

- NS : zone naturelle à protéger / Espaces les plus sensibles (ex : Natura 2000)

En A ou N : Exceptionnellement, pour des projets particuliers : délimitation de Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées : STECAL (en faveur d'activités économiques, de loisirs...)

➤ Le contenu des annexes : figurent dans les annexes, les éléments cités à l'article R151-51 à 53 du Code de l'urbanisme

➤ Les incidences du projet sur l'environnement :

Le territoire de Morlaix Communauté se compose de milieux naturels riches et variés avec :

- x la Baie de Morlaix et de Carantec ; les pointes et estuaires côtiers,
- x la côte rocheuse de Saint-Jean-du-doigt à Locquirec,
- x les grandes vallées,
- x les landes littorales,
- x les zones humides,
- x les landes et tourbières des monts d'Arrée,
- x le bocage et les boisements.

Des espèces faunistiques ou floristiques protégées ou patrimoniales ont été recensés sur le territoire.

Les enjeux du territoire de Morlaix Communauté sont :

- x la prise en compte des éléments structurant de la topographie,
- x la qualité des eaux souterraines et superficielles,
- x la protection de la ressource en eau potable,
- x la réussite d'une transition énergétique économe et durable,
- x la lutte contre le changement climatique,
- x la sécurisation du territoire face aux risques et nuisances,
- x la gestion maîtrisée des déchets,

- x la préservation de la richesse des milieux naturels : du littoral aux monts d'Arrée en passant par les grandes vallées,
- x le maintien de la fonctionnalité du réseau écologique intercommunal,
- x la réduction de la pollution lumineuse,
- x la préservation des paysages et du patrimoine.

Les objectifs du PADD permettent de préserver le patrimoine naturel et les continuités écologiques et de protéger les grands paysages. Le zonage économe en surfaces imperméabilisées et des pièces réglementaires protectrices des éléments du patrimoine naturel et paysager répondent aux attentes des documents cadres (SCOT, SDAGE, SAGE...). Cependant, certains secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière lors de leur aménagement :

- sur le patrimoine naturel :
 - x secteur quartier nord-est sur la commune de Plouezoc'h qui peut entraîner, selon le projet d'aménagement, la fragilisation d'habitats naturels favorables pour les chauves-souris (rhinolophes). Les principes d'aménagement édictés par l'OAP sectorielle devront être scrupuleusement respectés ;
 - x certains STECAL sont présents en site Natura 2000 et concernent des habitats d'intérêt communautaire. Le règlement limite les possibilités d'urbanisation, conformément à l'article L.151-13 du Code de l'urbanisme ;
 - x chênaie-hêtraie à houx à fort enjeu sur la commune de Garlan, qui fera l'objet d'une attention particulière, lors de l'aménagement du secteur à urbaniser (1AU),
 - x secteur à urbaniser (1AU – secteur de la Corniche) sur la commune de Plougasnou qui présente un boisement d'intérêt en contexte littoral et une gestion des eaux pluviales particulière à prévoir.
- sur la préservation de la ressource en eau potable :
 - x certains secteurs se localisent au sein de périmètres rapprochés de protection de captage. Aussi, il est rappelé l'obligation du respect des dispositions des arrêtés ainsi que l'obtention de l'aval de la préfecture avant toute délivrance d'autorisation ;
- sur la préservation de la qualité de l'eau :
 - x deux secteurs à urbaniser sur le village du Ponthou à Plouigneau devront faire l'objet d'une attention particulière afin d'identifier un système d'assainissement des eaux usées adapté à l'aptitude des sols et au projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5215-20-1,

Vu le Code de l'urbanisme, et, notamment, concernant les plans locaux d'urbanisme, soit, en sa partie législative, les articles L 151-1 et suivants, et, en sa partie réglementaire, les articles R151-1 et suivants, et, plus particulièrement, les articles L 153-14, R153-3 et L 103-6 relatifs à l'arrêt et au bilan de la concertation du projet de PLUi-H,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335 -0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la conférence intercommunale relative aux modalités de collaboration avec les communes membres réunies le 7 décembre 2015

Vu la délibération du Conseil de Communauté D15-226 du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté arrêtant les modalités de collaboration avec les communes

Vu la délibération du Conseil de Communauté D15-227 du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté prescrivant l'élaboration de son PLUi-H,

Vu la délibération du Conseil de Communauté D18-023 du 5 février 2018, Morlaix Communauté décidant l'application du Code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu les débats dans les conseils municipaux (printemps/été 2018) et en Conseil de Communauté le 26 septembre 2018 sur les orientations générales du projet de PLUi-H,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation contenant les informations relatives à l'objet de la présente délibération,

Vu l'annexe à la présente délibération relative au bilan de la concertation,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019,

Considérant qu'il ressort du bilan de la concertation que les modalités de la concertation préalable prévues dans la délibération du 21 décembre 2015 ont bien été mises en œuvre,

Considérant par ailleurs que cette concertation a permis l'expression des remarques qui ont enrichi le projet au fur et à mesure de son élaboration,

Considérant que le PLUi-H présenté et consultable lors de la présente séance,
Considérant que le PLUi-H est prêt, en cet état, à être soumis à consultation et à enquête publique,

Considérant que l'intégralité du projet de PLUi-H a été jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan de la concertation tel que présenté ci dessus et détaillé dans la note de synthèse explicative en annexe,**
- **de clôturer la concertations,**
- **d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Morlaix Communauté.**

La présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de notification prévues par le Code de l'urbanisme,

Le projet de PLUi-H sera mis à la disposition du public sur le site internet de Morlaix Communauté.

Après présentation par Marc Madec du PLUi, François Giroto présente le PLH et remarque préalablement que l'habitat est une compétence historique de Morlaix Communauté : en engageant dans un PLH en 2003, Morlaix Communauté est devenue l'Autorité Organisatrice des politiques de l'habitat sur le territoire. En 2008, Morlaix Communauté a demandé d'être délégataire des aides à la pierre, ce qui impliquait d'être un EPCI à fiscalité propre et d'avoir un PLH. Depuis 2008, Morlaix Communauté fait partie du club très fermé des EPCI bretons disposant de cette compétence de délégataire des aides à la pierre. Il y a aujourd'hui 14 EPCI délégataires en Bretagne, Morlaix Communauté est l'avant-dernier plus petit de ces EPCI, avant Loudéac. Mais être avant-dernier en taille n'équivaut pas à être au même rang en résultats, bien au contraire.

Pour le PLUi-H, c'est le POA (programme d'orientations et d'actions) qui tient lieu de PLH pour la période 2020-2025.

Marc Madec conclut la présentation en évoquant l'incidence du projet sur l'environnement ; c'est une obligation d'évaluation environnementale, puis le calendrier à venir :

- x ce soir bilan de la concertation et arrêt du projet en assemblée communautaire*
- x de février à mai : avis des conseils municipaux*
- x avis des partenaires publics (État) trois mois après réception du projet, et il faudra aussi reprendre et intégrer leurs remarques*
- x mi-août à fin septembre : enquête publique*
- x en fonction de toutes ces contraintes et ces retours, fin 2019, début 2020 : conférences intercommunales des maires, retours sur les avis de l'enquête publique, approbation du document.*

Les documents seront remis sous forme papier dans cinq collectivités du territoire : Morlaix Communauté, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Plougouven, Carantec. Toutes les communes recevront une clé USB avec l'intégralité des documents également mis en ligne sur le site internet de l'agglomération.

Thierry Piriou remercie pour le travail de qualité réalisé.

Marlène Tilly remercie Marc Madec, François Giroto et les services pour tout ce travail de présentation. Elle remarque à propos du POA 2020-2025 qu'elle a eu l'habitude d'intervenir sur le PLH 2014-2020 pour regretter le manque d'ambition sur l'axe de rénovation du parc privé. Elle a malheureusement une inquiétude à la lecture du POA 2020-2025 qui ressemble beaucoup au PLH précédent dans l'ordre de ses priorités. Marlène Tilly demeure cependant positive quant à la politique en matière d'habitat de Morlaix Communauté, mais pense qu'il faut inciter les propriétaires privés à rénover en les aidant avec des subventions directes ambitieuses. Elle ne pense pas que les visites d'acquisitions ou encore une énième nouvelle plate-forme de rénovation suffiront à changer le visage actuel du centre-ville ou des centres-bourgs, qui n'ont pas assez changé de 2014 à aujourd'hui.

Ismaël Dupont intervient en contrepoint des propos de Marlène Tilly en saluant l'effort considérable fait pour la rénovation du logement social sur Morlaix et dont les gains en terme de qualité de vie d'une population aux petits moyens sont aussi importants. On l'a vu à Porz ar Bayec, cela change un quartier, et c'est aussi une des manières de redonner le sentiment de l'utilité des élus et de l'action publique.

Bernard Guilcher remercie les services de la communauté d'agglomération d'avoir travaillé sur le sujet, mais remercie aussi les services de la Ville qui ont répondu aux demandes des services communautaires. Les élus morlaisiens demeurent cependant un peu sur leur faim, car ils attendent toujours des réponses et ont eu maintenant confirmation n'avoir aucune réponse écrite sur leurs remarques. Ils avaient ainsi prévu de s'abstenir, mais le Président a la chance de les avoir vaccinés sur le sujet en début de présentation.

Thierry Piriou confirme que c'était bien le but du jeu, sa crainte étant là.

Agnès Le Brun regrette que Ismaël Dupont ait opposé le propos de Marlène Tilly qui ressortirait du grand libéral et non du social. Ce n'est pas du tout le sens du propos qui est de dire que si l'on veut être offensif et volontariste dans la rénovation du bâti ancien, il faut impérativement séduire le privé aussi. Et la ville n'a pas donné autant d'argent pour réhabiliter Porz ar Bayec par hasard. La majorité morlaisienne croit aussi au logement social. Mais signale juste que le pourcentage du logement social à Morlaix est particulièrement élevé et que ce serait intéressant aussi, dans un esprit communautaire, de partager cette charge là qui n'est pas partagée. Inutile d'aller chercher des clivages binaires. Agnès Le Brun souscrit aux propos de Marlène Tilly, récurrents dans sa demande, car on voit bien en nombre de transactions immobilières qu'un nouvel appétit se manifeste sur les propriétés privées, et il faut absolument l'accompagner. Quant à ce que disait Bernard Guilcher, premier adjoint de la ville, effectivement, les élus morlaisiens prennent acte d'une conversation très apaisante avec Yvon Le Cousse, mais ce n'était pas si clair que cela. Ils votent une délibération. On arrête les choses, ce qui peut potentiellement vouloir dire les figer. On leur explique que c'est normal de ne pas avoir eu de réponse depuis le mois de décembre, excepté un accusé de réception disant que c'est en effet une ouverture à la discussion et que cela va être intégré. Oui, les services ont tous beaucoup travaillé, que ce soit l'équipe commune qui n'a pas l'ingénierie, que ce soit la ville centre qui a un service, tout le monde a travaillé dans le même sens. Agnès Le Brun souhaite qu'il soit tiré profit de tout cela pour tirer collectivement sans opposer une idéologie tout à fait sclérosante.

Marc Madec remarque que se lancer dans un OPA de renouvellement urbain, c'est quelque chose de fort qui peut entraîner des mesures coercitives. Cela touche plus largement que le social. Marc Madec s'engage à un effort important à réaliser sur cette OPA-RU qui touchera la ville de Morlaix et une partie de la commune de Saint-Martin-des-Champs. Marc Madec salue le travail fait avec toutes les communes. Il y a eu 18 comités de pilotage, 135 ateliers avec les communes qui ont bien sûr nécessité des allers-retours, des groupes de lecture réguliers sur la communauté et sur les communes, 2 sessions de débats, plusieurs envois de pièces réglementaires qui ont été ramenées, relues... Bien évidemment, le travail est commun au niveau des services communautaires que Marc Madec remercie, des services communaux, des élus communaux. Il y a eu des demandes régulières et pas seulement de la ville, qui ont été intégrées au mieux, mais tout ne peut s'intégrer comme ça. Ce ne sera pas sans retour de l'État, mais Marc Madec recommande de jouer sans ambiguïté le jeu de la relation communes-communauté.

François Giroto veut apporter une réponse à Marlène Tilly sur les aides apportées à l'habitat privés, puisqu'elle estime que la communauté d'agglomération n'en fait pas assez. Pour information, en 2018, sur les crédits de l'ANAH ont été distribués à Morlaix Communauté dans l'habitat privé 2,2 millions d'euros, tandis que Rennes Métropole (443 000 habitants) a attribué 4 millions d'euros. En faisant le ratio, Morlaix Communauté n'est pas si mauvaise que cela dans la distribution des aides de l'État.

Ismaël Dupont précise le sens de ses propos : il ne cherchait pas à contredire Marlène Tilly par rapport à l'aide à la rénovation de l'habitat privé du centre-ville de Morlaix, qui est une vraie question, car il y a beaucoup de logements vides. Ismaël Dupont se réjouit qu'il y ait des investisseurs, des gens qui s'installent à Morlaix en valorisant l'habitat ancien, car il y en a besoin. Verre à moitié vide, verre à moitié plein, Ismaël Dupont voulait aussi souligner la partie pleine du verre et l'effort fait en faveur du logement social. Ce n'est pas une question d'idéologie, et encore moins d'« idéologie sclérosante ». L'idéologie sclérosante est celle de ceux qui n'en n'ont pas. Opposer à un discours politique toujours ce terme d'« idéologie » comme infamant, Ismaël Dupont trouve cela malhonnête, surtout quand cela part d'une position politique qui est aussi en lien avec une idéologie. Ismaël Dupont ne se cache pas derrière son petit doigt, il a des idées, des principes politiques, une idéologie. Il pense que les élus de droite ont aussi une idéologie et il n'y a pas d'un côté le réalisme et le caractère gestionnaire et de l'autre les rêveurs sectaires.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-015

Objet : Appel à candidatures 2019 « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » - Soutien de la communauté d'agglomération aux dossiers présentés par les communes

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

L'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires relancent leur dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs. Les communes de Bretagne intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, sont invitées à présenter leur candidature en cycle « études » ou en cycle « travaux » selon l'avancement de leur démarche, pour le 28 février 2019.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des projets globaux sur le périmètre resserré du centre-ville ou du bourg afin de répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Il s'agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

L'État et la Région Bretagne mobiliseront pour cette deuxième édition respectivement 14 millions d'euros, dans le cadre du CPER, complétés par 400 000 euros de la Banque des territoires et un accompagnement renforcé de l'EPF. Au-delà des engagements financiers, les partenaires s'engagent à soutenir les projets en mobilisant leurs compétences respectives « de droit commun » et en adaptant au besoin leurs modalités d'interventions.

La candidature devra être présentée par la commune, avec le soutien de son EPCI.

Les projets seront examinés par un comité régional de sélection au regard des critères suivants :

- ✓ la qualité du pilotage, de la gouvernance et de la co-production du projet,
- ✓ l'approche globale et intégrée du projet,
- ✓ la faisabilité du projet.

Il est demandé aux EPCI de préciser, dans les dossiers de candidature, la manière dont les stratégies communales et intercommunales s'articulent, ainsi que les modalités concrètes de leur engagement : mobilisation des compétences communautaires, des outils de planification, des moyens humains et financiers, d'une ingénierie mutualisée, portage d'opérations en maîtrise d'ouvrage, etc.

Morlaix communauté poursuit une politique active de développement territorial, affirmée dès 2005 lors de l'édification du SCoT du territoire communautaire, qui repose sur une structuration de l'espace autour de centralités réunissant des fonctions diversifiées et complémentaires. Ce réseau constitue « l'armature » de son bassin d'emploi et de ses bassins de vie.

Cette politique a été traduite en 2015 dans un projet de territoire, mettant en lumière la volonté de renforcer le pôle urbain et de capitaliser sur la dynamisation de centres-bourgs attractifs.

Une telle politique affirmée de développement territorial s'est concrétisée lors du premier appel à projets partenarial État-Région-EPFR-Banque des Territoires, « Dynamisme des centres-villes, dynamisme des bourgs ruraux », par la distinction de six communes lauréates.

Le soutien fort de Morlaix Communauté aux démarches de renforcement des centralités des communes de son territoire s'exprime dans la mise en œuvre de ses politiques sectorielles :

1- dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme, et de l'habitat, par :

- ✓ l'édification d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), dont l'orientation principale du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est fondée sur des taux élevés de densité, et sur le renouvellement urbain, la lutte contre la vacance dans les centres, et le renforcement commercial, dont les corollaires sont la modération de la consommation de l'espace, et la limitation des déplacements, notamment ;
- ✓ le lancement d'un quatrième PLH visant à renouveler l'habitat dans les centres urbanisés, avec une attention particulière au logement dégradé (arrêt du PLUI-H en 2019, et approbation en début 2020).

2- dans le domaine économique, par :

- ✓ l'élaboration d'une Politique Locale du Commerce, visant d'une part, à préserver l'attractivité du pôle morlaisien sur un vaste territoire ouest breton, et d'autre part, à rééquilibrer les capacités de développement commercial des centres-villes et centres-bourgs et de leurs périphéries, notamment par :
 - x l'instauration de périmètres de centralités fondés sur des règles de surface d'implantation différenciées entre le centre et la périphérie ;
 - x des aides au développement des commerces spécifiques pour les centres-villes et centres-bourgs.

3- dans le domaine des équipements et des services, par :

- ✓ un choix d'aides aux équipements de centralités, par exemple, les maisons de santé, maisons pour tous, offices de tourisme... (en application du Contrat de territoire départemental) ;
- ✓ la refonte d'un Schéma de transports, visant à mieux connecter les centralités, par bassins de vie, avec le pôle urbain central. Il s'agit ici, en cohérence avec le SCoT et le PLUi, de faire en sorte que se renforcent des réseaux de centralités complémentaires dans leurs fonctions, permettant d'accroître les facilités d'accès aux services sur l'ensemble du territoire, d'une part, et de renforcer un sentiment d'appartenance à une communauté d'agglomération, au sens initial du terme, sur un vaste territoire ;
- ✓ dans le domaine culturel, un programme annuel d'animation pour les centres-bourgs : exemple de l'opération Rues en scène.
- ✓ dans le domaine de l'eau et l'assainissement, la prise en compte du caractère prioritaire des aménagements de voirie et espaces publics accompagnant les programmes d'action sur les centralités portant sur les espaces publics...

Dans le cadre de l'appel à projet 2019, le soutien de Morlaix Communauté sera renforcé par :

- **un engagement de Morlaix Communauté pour une ingénierie mutualisée**
Pour répondre à ce souci croissant d'accompagnement des communes souhaitant agir pour le dynamisme globale de leur centre, Morlaix Communauté entend créer une ingénierie mutualisée.

L'objectif de la création de cette ingénierie est de garantir la bonne fin des projets de revitalisation, en dotant les communes rurales d'une compétence qui leur fait défaut en interne. Celle-ci les aidera à conduire de telles démarches intégrées et globales, composées de projets multiples, nécessitant des compétences de programmation. Cette ingénierie, dotée d'une compétence transversale, agira en interface avec les partenaires institutionnels et privés de ces projets transversaux complexes.

Les modalités de co-financement de cette compétence restent à définir en concertation entre Morlaix communauté et les communes.

➤ **un accompagnement financier spécifique de Morlaix Communauté sur les études préalables d'ingénierie et d'expertise**

Il est proposé de définir un soutien financier de Morlaix Communauté aux études préalables d'ingénierie et d'expertise des projets de communes entrant dans des démarches de dynamisation de leurs bourgs, à hauteur de 15 % du coût hors taxe de l'étude. Cette participation serait plafonnée à 20 000 €.

➤ **une maîtrise d'ouvrage au cas par cas, en cycle opérationnel**

En fonction de ses compétences statutaires, la maîtrise d'ouvrage de Morlaix Communauté sera définie au cas par cas en fonction de l'avancée des projets, en concertation avec la commune concernée.

➤ **un accompagnement financier aux travaux à définir**

Morlaix Communauté ne saurait aujourd'hui définir une participation forfaitaire, ni des critères d'attribution de financements dans la phase « travaux ». Un nouveau dispositif d'accompagnement sera débattu et défini à l'horizon de l'automne 2019, dans le cadre d'une révision des politiques de fonds de concours, dans le cadre du pacte financier et fiscal, avec les communes.

Ceci exposé, Morlaix Communauté est appelée à soutenir, dans cette deuxième édition de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », 8 projets dont 2 projets en phase « études » et 6 projets en phase « travaux » :

Les candidatures en phase « études » sont les suivantes :

✓ ville de Morlaix

Le projet présenté par la ville de Morlaix s'inscrit dans sa stratégie globale de redynamisation de cœur de ville qui s'ancre autour de différentes actions et projets visant à améliorer les mobilités, à renforcer la fonction résidentielle, à conforter le commerce et développer les services et les équipements, notamment dans le domaine de la culture. La ville de Morlaix a ainsi décidé d'engager, en lien avec le projet culturel de Morlaix Communauté, une étude prospective sur la refonte des mobilités et de l'accessibilité au centre-ville, avec un focus particulier sur deux espaces urbains majeurs du centre : la place des Jacobins, parvis du musée éponyme, et le quai du Léon, voie d'accès à la Manufacture des tabacs.

Morlaix Communauté, maître d'ouvrage de la requalification de l'ensemble patrimonial exceptionnel qu'est la Manufacture des Tabacs, dont le fonctionnement futur est intimement lié au réaménagement de ce quai du Léon, est très en attente de cette étude et des travaux qui suivront, et approuve le lancement d'une réflexion globale sur les mobilités à l'échelle du cœur de ville, essentielles au développement et à l'attractivité du territoire, et associant pleinement les riverains.

Le projet porté par la ville de Morlaix s'inscrit dans les priorités 2 à 12 du projet de territoire « Trajectoire 2025 » défini par Morlaix Communauté en 2016.

✓ commune de Plourin-lès-Morlaix :

Le projet déposé par la commune de Plourin-lès-Morlaix vise à améliorer l'accessibilité des commerces et services du centre-bourg, à développer la cohésion sociale en créant de nouveaux lieux d'animation et supports d'événementiel, dynamisant la vie du bourg, mixant les publics et les générations. Le projet vise aussi à la sauvegarde du patrimoine de l'ancien presbytère, en proposant son ouverture et en lui définissant une vocation.

Il s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 4, 6 et 10 du projet de territoire Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

Les candidatures en phase «travaux» sont les suivantes :

➤ **un projet sur le pôle urbain**

✓ commune de Saint-Martin-des-Champs

La commune avait constitué un dossier pour l'appel à projets 2017 – cycle études – pour le projet de renouvellement urbain du quartier de la gare. Morlaix Communauté, par délibération du 18 décembre 2017, avait soutenu et co-signé le protocole d'accord commun. Pour pouvoir poursuivre le projet, la commune constitue un second dossier en cycle « travaux ».

Morlaix Communauté peut ici rappeler l'importance donnée au quartier de la gare dans le Projet de Territoire, ce quartier stratégique du pôle urbain, en forte mutation, auquel il convient de donner un nouveau visage et une nouvelle dynamique. Représentant le trait d'union entre le centre de Saint-Martin-des-Champs et le centre de Morlaix, ce quartier résidentiel se trouve aussi dans l'influence d'un autre quartier stratégique et en pleine mutation à la frontière des deux villes : la Manufacture des Tabacs. Le « triangle » représenté par ce centre-ville de Morlaix, lieu de résidence, de services et de commerces, cette gare lieu de mobilités, de services, de résidence, et cette Manufacture, ce port, lieu d'enseignement et de culture, figure le centre névralgique d'un pôle urbain dynamique et équilibré à construire pour demain.

Le projet s'inscrit dans les priorités 1, 2, 4, 5, 6, 8 et 9 du projet de territoire Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

➤ **trois projets sur le littoral**

✓ commune de Carantec : un projet global d'aménagement du bourg au Kelenn

La commune de Carantec est identifiée comme pôle balnéaire et touristique du territoire au Schéma de Cohérence Territoriale, traduisant ainsi l'importance et les enjeux de maintenir la vitalité de cette commune pour l'ensemble de la communauté d'agglomération, et au-delà. L'une des plus vieilles stations balnéaires de Bretagne, classée comme telle dès 1926, elle a la particularité de disposer de « plages de ville », et nécessite aujourd'hui une modernisation de ses aménagements vieillissants.

L'objectif du projet présenté est de rendre attractif le centre-bourg et l'espace du Kelenn situé en bord de mer. Ces deux espaces proches l'un de l'autre comptent parmi les plus fréquentés de la commune, et encore plus particulièrement en saison touristique. L'un a un caractère urbain, l'autre un caractère littoral. Les actions programmées sont menées dans le cadre d'une politique de développement économique et touristique avec le souci de maintenir pour les habitants permanents un cadre de vie agréable et préservé avec des services, des équipements et des commerces ouverts à l'année. Dans le bourg, les actions retenues permettent de relier des espaces à vocations commerciale et culturelle et des espaces offrant des services publics en favorisant les déplacements doux et en créant des cheminements piétons et des endroits pour s'arrêter, tout en conservant des places de stationnement de proximité. Il s'agit d'un projet global comprenant : l'aménagement des espaces publics du centre-bourg (abords de la mairie et entrée de ville), le transfert et la modernisation du musée maritime, l'aménagement du jardin du verger en espaces pour les spectacles culturels, une opération d'aide au ravalement et aux enseignes commerciales, une étude sur le devenir du bâtiment du musée actuel, et sur celui de l'ancien syndicat d'initiative, la mise aux normes des voiries d'accès au centre-bourg, la finalisation des études d'aménagements urbains de la tranche 2 (abords de l'église) et l'étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère du Kelenn à laquelle Morlaix Communauté participe politiquement, techniquement et financièrement.

Le projet de Carantec s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 3, 4, 5, 6 et 10 du projet de territoire Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

✓ commune de Locquirec

La commune de Locquirec souhaite réhabiliter un ensemble foncier constitué du presbytère et d'une ancienne école, en y créant des espaces de co-working, une salle d'exposition et des salles de réunion. Cette action s'inscrit dans la continuité d'une démarche globale de revitalisation initiée préalablement par la commune (construction de bâtiments hébergeant aujourd'hui commerçants, activités libérales et services publics, nouveaux espaces publics et continuité piétonne, réhabilitation du bâtiment de la Poste afin d'y adjoindre un commerce et des logements locatifs).

Par ce projet, la municipalité souhaite répondre aux besoins d'espaces de bureaux partagés pour les entrepreneurs, faire face à l'exclusion numérique de nombreux administrés (en proposant une maison des services, accès à l'informatique), développer l'accès à la culture et favoriser l'organisation de rencontres et festivités. Il s'agit ainsi d'un projet à la fois pensé pour les habitants de la commune et présentant un atout touristique, cohérent avec le positionnement balnéaire de Locquirec. Il s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 4, 5 et 6 du projet de territoire Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

✓ commune de Plouezoc'h

La commune avait constitué un dossier pour l'appel à projets 2017 – cycle études – pour définir des orientations d'aménagement du centre-bourg pour maintenir et renforcer son attractivité, à partir d'un diagnostic partagé.

Cette étude a permis de définir un programme de travaux en trois phases, de 2019 à 2024, à commencer par la création d'une maison de santé, d'une maison d'assistantes maternelles et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics. Des aménagements essentiels pour dynamiser la vie au centre-bourg sont envisagés, tels la création d'une place nouvelle en cœur de bourg, et la transformation de la route principale en rue. L'aménagement d'un pôle de services en lieu et place de l'ancienne école, et une nouvelle mairie complèteront ce programme ambitieux vecteur de cohésion sociale.

Le projet s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 4, 5 et 6 de la « Trajectoire 2025 » de Morlaix Communauté.

➤ **deux projets dans le secteur rural**

✓ commune de Plougonven

La commune avait constitué un dossier pour l'appel à projets 2017 – cycle études – pour définir une stratégie de développement de la commune sur le moyen terme, afin de retrouver la vocation de centre d'attraction de son bourg principal et de lutter contre un développement résidentiel essentiellement fondé sur l'extension urbaine, consommatrice d'espaces agricoles vitaux.

La commune poursuit ici un objectif de développement territorial communautaire équilibré, favorable au sud du territoire de Morlaix Communauté en termes social, de tourisme, de petite enfance, de transports, de commerce etc. Il s'agit particulièrement de restaurer le potentiel commercial et les services du bourg afin de dynamiser le développement socio-économique et le renouvellement urbain. Le projet est conduit de façon participative, associant la collectivités, les partenaires institutionnels, mais aussi les associations, la population et des personnes ressources, et s'inscrit dans une dynamique de revitalisation engagée dès 2014 et déjà concrétisée par des premières actions sur les espaces publics notamment.

Pour le territoire de Morlaix Communauté, la dynamisation du bourg de Plougonven revêt un intérêt stratégique d'équilibre et d'égalité d'accès aux commerces et services pour tout le secteur rural sud.

Ce projet s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 4, 5, et 6 du projet de territoire Trajectoire 2025 de Morlaix Communauté.

✓ commune de Pleyber-Christ

L'objectif est de renforcer l'image et l'identité de cette commune d'entrée d'agglomération, à la frange du pôle urbain, identifiée comme une commune complémentaire de services au Schéma de Cohérence Territoriale de Morlaix Communauté. Le projet traitera les mobilités (dans une commune dont le bourg est traversé par une route départementale très fréquentée), les espaces publics et l'attractivité commerciale de l'hyper-centre, l'accessibilité des équipements publics et les potentiels de renouvellement urbain (notamment friche commerciale en plein centre-bourg). Au cœur du projet, se trouve le piéton, à qui il convient de redonner sa place, sécurisée et lisible.

Ce projet s'inscrit plus particulièrement dans les priorités 4 et 6 de la « Trajectoire 2025 » de Morlaix Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 28 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'affirmer son soutien aux dossiers de candidature au dispositif « Dynamisme des villes et des bourgs ruraux », présentés par les huit communes et tels qu'exposés,**
- **d'approuver les interventions en matière d'ingénierie et de financements proposés**

Thierry Piriou rappelle que les dépôts de candidature interviennent en fin de mois pour les dossiers des communes candidates. Il était nécessaire que Morlaix Communauté intervienne par cette délibération qui fait état de l'accompagnement qui existe déjà, avec les différents axes d'intérêt pour les communes, et de l'évolution de la démarche communautaire au profit du dynamisme des centralités afin de soutenir ces démarches de projet d'ensemble et pas seulement de voirie. Il est proposé une ingénierie communautaire pour accompagner les communes, rurales en particulier, qui pourraient en avoir besoin. Un premier accompagnement financier, propose une participation de 15 % à hauteur de 20 000 € sur la partie études. Il y a aussi une rédaction qui permet aussi d'envisager une participation à l'investissement de Morlaix Communauté en fonction de critères qui seront à mettre en œuvre pour valider l'éligibilité des dossiers et mettre des limites de financement. Thierry Piriou a également souhaité aller plus loin : même les communes qui ne seraient pas candidates à des appels à manifestations d'intérêt, car il n'y en aura pas tout le temps et qui développent des sujets de dynamisme de centralité, dans ce cadre de programmation et d'ensemble, pourraient bénéficier d'une intervention de Morlaix Communauté.

Jean-Michel Parcheminal souhaite la même bonne chance aux communes qui vont soumissionner en 2019 que celle connue par Plounéour-Menez en 2018. Au-delà de l'aide que peut apporter Morlaix Communauté dans l'étude, ce qui est important, c'est l'ingénierie.

Yvon Le Cousse souligne que l'on est là, à son sens, sur des problématiques complètement différentes de celles qui ont eu lieu jusqu'à présent, où bien sûr on faisait des efforts pour dynamiser les centres-bourgs, mais de manière ponctuelle, au coup par coup. Alors qu'ici il s'agit d'avoir une stratégie intégrée qui peut être aussi bien d'animation de la structuration commerciale du bourg que de la réalisation d'un espace de co-working ou l'agrandissement d'une maison médicale. C'est là que réside la complexité pour une collectivité, notamment une complexité de programmation. La difficulté pour une petite commune, une commune rurale, c'est en effet de faire de la programmation pluri-annuelle, chose que résolvent plus facilement les centres urbains.

Et après, cela permet d'avoir une visibilité financière, temporelle et spatiale, ajoute Jean-Michel Parcheminal. C'est confortable en terme de programmation.

Thierry Piriou conclut en souhaitant une très belle réussite aux candidats à cet appel à projets.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-016

Objet : Participation financière à l'étude de revitalisation du centre-bourg de Plounéour-Menez

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Carantec :** Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin :** Gildas Juiff **Guimaëc :** Pierre Le Goff **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Anne-Catherine Lucas **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Locquéholé :** Guy Pouliquen **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ :** Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan :** François Giroto **Plouezoc'h :** Yves Moisan **Plougasnou :** Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven :** Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau :** Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez :** Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix :** Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-**

Martin-des-Champs : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Confrontée à la dévitalisation de son centre, la commune de Plounéour-Ménez s'est engagée dès 2014 dans une démarche de revitalisation de son centre-bourg en lien avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne et le Parc Naturel Régional d'Armorique, puis le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère.

Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont permis que cette démarche soit retenue au terme de l'appel à candidatures "Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne" - cycle opérationnel - lancé en 2017 par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts.

Dans ce cadre, la commune sollicite une participation de Morlaix Communauté au titre de ses compétences aménagement de l'espace, habitat, transport et développement économique pour l'accompagner dans la réalisation de l'étude opérationnelle visant à consolider le plan d'action et à affiner la priorisation des opérations d'aménagement du centre-bourg.

La participation de Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 15 % du coût HT de l'étude, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'étude opérationnelle		40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel		
Participation État - DETR	20 %	8 000 €
Participation Départemental - AMI	20 %	8 000 €
Participation Morlaix Communauté	15 %	6 000 €
Participation Établissement Public Foncier	25 %	10 000 €
Autofinancement de la commune	20 %	8 000 €

Vu la délibération D18-058 du 26 mars 2018 approuvant le protocole cadre pour la commune de Plounéour-Ménez,

Vu le protocole cadre entre l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la commune de Plounéour-Ménez et Morlaix Communauté signé le 1^{er} juin 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal nature 2041411, fonction 820,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la participation de Morlaix Communauté à l'étude de revitalisation du centre-bourg de Plounéour-Ménez,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette participation.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-017

Objet : Fonds de concours « Appui au développement territorial »

Rapporteur : François Girotto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Le fonds de concours d'appui au développement territorial a été instauré par une délibération du 9 juillet 2012. Il a par la suite fait l'objet d'actualisations par délibérations du 21 décembre 2015 et 29 mai 2017. Il répond à une volonté d'aménagement du territoire et a vocation à financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation.

Ainsi, l'examen des demandes est réalisé par la commission en charge de la compétence Habitat puis les projets de délibérations sont soumis à l'avis de la commission Finances, Administration générale.

Les décisions d'attribution font l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Les dépenses sont plafonnées à 1 million d'euros HT par commune.

Le taux de subvention est fixé à 10 % des dépenses HT, la subvention que peut percevoir chaque commune s'élevant au maximum à 100 000 € .

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ✓ équipements apportant des services avec un impact intercommunal,
- ✓ opérations lourdes de rénovation urbaine (reprise de friches industrielles ou commerciales, création de places en cœur de bourg ou de ville),
- ✓ opérations d'habitat (lotissements pavillonnaires, habitat collectifs).

Les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- ✓ dépenses d'aménagement de terrains : études acquisitions de terrain, travaux de viabilisation et déconstructions éventuelles (aider à préparer les terrains pour recevoir du bâti),
- ✓ dépenses de rénovation urbaine.

Une mesure supplémentaire s'applique pour les opérations d'habitat : une somme de 12 € par m² de surface vendue versée aux communes les moins attractives du fait de leur positionnement géographique, à savoir Plounéour-Menez, Le Cloître Saint-Thégonnec, Lannéanou, Botsorhel, Guerlesquin et le territoire de l'ancienne commune de Loc-Éguiner Saint-Thégonnec.

Le service Habitat-Logement a réuni l'ensemble des pièces et a instruit les dossiers ci-après.

Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000 €	Fonds de concours sollicité	Dates de commission Aménagement	Fonds de concours octroyé
Création d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'un studio locatif à Guimaëc	400 000 €	60 000 €	40 000 €	28/01/19	40 000 €
Restructuration et agrandissement de la salle omnisports à Lanmeur	1 557 643 €	53 681 €	100 000 €	28/01/19	53 681 €

Vu la délibération D12-114 du 9 juillet 2012, relative à la mise en place d'un dispositif d'appui au développement territorial,

Vu les délibérations D15-213 du 21 décembre 2015 et D17-106 du 29 mai 2017 relatives à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu les avis favorables de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019, et de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal, service 310, nature 2041412, fonction 72,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours d'appui au développement territorial pour les deux projets présentés,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-018

Objet : Plan de financement de l'étude pour l'évaluation et le rétablissement de la continuité écologique de la rivière de Morlaix au droit du mur-barrage du port

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 37

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Le maintien ou la restauration de la continuité écologique, définie comme « *la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques* » est un enjeu majeur de la plupart des politiques de gestion des cours d'eau. Elle constitue un élément nécessaire à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue du territoire.

Sur certains cours d'eau, « *il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant* ». La Rivière de Morlaix relève de ce classement. À ce titre, Morlaix Communauté a l'obligation d'identifier et proposer les aménagements ou changements de modalités de gestion permettant, le cas échéant, de rétablir la continuité écologique au droit de l'écluse et du mur-barrage du port de Morlaix.

Les études relatives à la « *canalisation de la rivière dans le port de Morlaix* », entamées en 2010, visaient à répondre à cette obligation. Du fait du coût et de certaines incertitudes quant à leur efficacité, les aménagements préconisés par ces études ne seront pas mis en œuvre.

Afin de respecter le délai de mise en œuvre des préconisations fixé au 12 juillet 2022, Morlaix Communauté s'est engagé à réaliser une étude visant à évaluer l'impact de l'écluse du port de Morlaix sur la continuité écologique de la rivière de Morlaix.

L'analyse des résultats de la consultation pour la sélection d'un prestataire a conduit la Commission d'Appel d'Offres à recommander une offre d'un montant de 26 400 € HT.

Au titre de son 11^e programme ayant pris effet au 1^{er} janvier 2019, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne accompagne les études et travaux visant à « *restaurer la continuité écologique de manière coordonnée sur un bassin versant* ». Aussi, il est proposé de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant	Taux	Partenaire	Montant	Taux
Étude	26 400,00 €	100 %	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	13 200,00 €	50 %
			Morlaix Communauté	13 200,00 €	50 %
Total	26 400,00 €	100 %	Total	26 400,00 €	100 %

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace des 15 mai 2018 et 28 janvier 2019,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, en dépenses : fonction 831, nature 2031 et en recettes : fonction 831, nature 1318,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le plan de financement présenté ,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions inscrites au plan de financement,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-019

Objet : Cession de terrain au groupe SPIE - Probia Ingenierie – ZI de Keriven

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 35

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 47

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun,

Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon, **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé

Le groupe SPIE, leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, a finalisé l'acquisition de la société Probia Ingénierie en juillet 2017.

Fondée en 2006 et basée à Saint-Martin-des-Champs (ZI de Kériveren), Probia Ingénierie (9 salariés) est une société spécialisée dans la conception et la réalisation d'équipements industriels automatisés pour la transitique (*ensemble des opérations permettant le convoyage, le transfert et la manutention de matières, de produits*). Active principalement dans l'Ouest de la France, la société réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 millions d'euros, principalement auprès de clients dans le secteur de l'agro-alimentaire.

L'acquisition de Probia Ingénierie permet de proposer une offre complète répondant aux attentes des acteurs de l'industrie agro-alimentaire. La réputation de Probia Ingénierie et ses relations privilégiées avec les acteurs de cette industrie permettra de renforcer la position de SPIE dans ce secteur et l'aidera à conquérir de nouveaux marchés.

SPIE avait déjà acheté en 2010 une autre société qui réalise des ensembles électromécaniques, incluant des solutions robotiques et des automatismes, pour les industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique.

Le groupe SPIE souhaite regrouper ces deux activités sur un même site. L'extension de la ZI de Kériveren répond à leurs besoins. SPIE se porte acquéreur d'un terrain d'environ 7 000 m² de foncier pour construire un bâtiment d'environ 3 500 m² d'ateliers et 300 m² de bureaux. L'opération serait confiée à un investisseur.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Vu l'avis de France Domaine n° 2019-254V0052 du 4 février 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de cession d'un terrain d'environ 7 000 m² issu de la parcelle cadastrée section AK n° 279 p situé ZI de Kériveren en Saint-Martin-des-Champs au prix de 20 € HT/m², à la société SPIE, ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour le même objet,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte définitif ainsi que tout document à intervenir,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-020

Objet : Politique foncière (Environnement, Économie, Aménagement) pour le secteur Pleyber-Christ/Sainte-Sève

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 45

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Morlaix Communauté a mis en place une convention de veille foncière opérationnelle avec la SAFER Bretagne pour constituer progressivement des réserves foncières destinées à faciliter la réalisation de ses projets d'aménagement tout en préservant l'équilibre entre développement de l'agriculture et celui des autres activités.

Dans le cadre de cette convention, la SAFER a informé Morlaix Communauté, en août 2018, qu'elle mettait en publicité les biens situés :

- ✓ commune de Pleyber-Christ, lieu dit Kervenarc'Hant,
- ✓ commune de Sainte-Sève, lieu dit Penprat.

Morlaix Communauté, a fait savoir à la SAFER dans une lettre d'intention, qu'elle était intéressée par l'acquisition de ces terrains, dans le cadre du projet de transfert de la plate-forme de compostage.

Morlaix Communauté, depuis de nombreuses années, est en recherche de foncier pour l'implantation d'une plate-forme de compostage, en raison des exigences des services de l'État de recourir à une installation conforme à la réglementation ICPE.

À noter que l'exploitant actuel souhaite arrêter son activité.

Il est proposé l'acquisition des terrains suivants :

Commune de Pleyber Christ, lieu dit Kervenarc'Hant

Parcelle : ZB n° 80 et 82, ZC n° 15 et 24

Superficie totale : 10 ha 91 a 98 ca

Nom du vendeur : Monsieur Thierry Trévien

Commune de Sainte-Sève, lieu dit Penprat

Parcelle : ZB n° 308 de 1 410 m² et n°401 de 10 418 m² (bâtiments d'exploitation: porcherie, hangar, fosse)

Nom du vendeur : GAEC Trévien

par substitution à la SAFER, au prix de 170 000 €, valeur libre, dont 50 000 € pour les terres sises à Pleyber-Christ et 120 000 € pour les bâtiments situés à Sainte-Sève.

Le taux de rémunération de la SAFER est de 7 % comme convenu dans la convention de partenariat Morlaix Communauté - SAFER Bretagne.

Les actes seront régularisés auprès de l'étude de Maître de Lafforest, notaire à Morlaix, les frais étant à la charge de l'acquéreur, pour un montant total estimatif de 5 450 €.

Vu l'avis du Domaine du 19 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 29 janvier 2019,
Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal nature 2111,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver l'acquisition des terrains décrits ci-dessus, pour un montant de 170 000 €, valeur libre, dont 50 000 € pour les terres sises à Pleyber-Christ et 120 000 € pour les bâtiments situés à Sainte-Sève,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte d'acquisition, ainsi que tout document à intervenir,
- à autoriser le Président à procéder à l'ordonnancement des frais divers mentionnés ci-dessus ainsi que toutes les dépenses relatives à cette acquisition.

Yves Moisan précise dans sa présentation qu'il s'agit d'un sujet sensible. Des discussions ont eu lieu par rapport à l'installation d'une emprise de 30 hectares sur ce secteur. Une réunion de travail s'est tenue récemment avec le Président, la Chambre d'agriculture, la SAFER, l'ensemble des propriétaires et des exploitants de la zone. La décision à prendre ce soir concourra efficacement à ce que chaque exploitant puisse continuer à exercer ses activités dans de bonnes conditions. Le deuxième sujet en jeu est celui de la plate-forme de compostage, car sur injonction du Préfet, il est demandé à la collectivité de mieux répondre à la problématique que pour la zone du Pilodeyer qui a connu une pollution. La délibération devrait permettre de répondre à ces deux sujets.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Christophe Micheau ne participe pas au vote).

Délibération D19-021

Objet : Projet d'école d'herboristerie Cap Santé à Plounéour-Ménez (transfert de subvention FNADT)

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 34

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 45

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Pierre-Yves Minec **Plounéour-Ménez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

L'association Cap Santé située à Plounéour-Ménez a pour objectif d'étudier, de pratiquer et de diffuser les connaissances et les méthodes naturelles de maintien et de protection de la santé.

Le programme de formation de l'association propose :

- ✓ des formations tout public, tout au long de l'année, telles que :
 - des journées de formation
 - des ateliers pratiques
 - des sorties botaniques
 - des cours du soir sous forme de petits ateliers ou de cours de cuisine
 - des stages et conférences peuvent également être organisés à la demande
- ✓ des formations professionnelles courtes ou longues ainsi qu'une école d'herboristerie depuis 2013

L'association développe ses activités et recherche des locaux plus adaptés à ses besoins. Après étude, les locaux de l'ancien collège, propriété de la commune, peuvent répondre à ces besoins.

Dans le cadre d'un protocole signé en juin 2018, suite à appel à candidature "Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne", entre l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPFR Bretagne et la commune de Plounéour-Ménez, il était prévu la mise à disposition de ces bâtiments à l'école herboristerie sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération. Une aide de l'État de 50 000 € a été octroyée dans ce cadre.

Le projet sera finalement porté par l'association Cap Santé, gestionnaire de l'école d'herboristerie, au titre d'un bail emphytéotique signé avec la commune de Plounéour-Ménez.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Afin de maintenir l'aide de l'État, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le transfert de maîtrise d'ouvrage et de la subvention correspondante au bénéfice de l'association Cap Santé, pour la réalisation de l'école d'herboristerie à Plounéour-Ménez.

Jean-Michel Parcheminal souligne que les services de l'État étaient d'accord à condition de prendre cette délibération au niveau de la communauté mais également au niveau de la commune.

Les collectivités sont concordantes dans la démarche, remarque Thierry Piriou, et Cap Santé va gérer son affaire en tant que maître d'ouvrage et la subvention va rejoindre leur trésorerie.

C'est un très beau projet, ajoute Jean-Michel Parcheminal. C'est dommage que le site Ty Boul Ouarn soit désormais vide.

Il y aura sûrement un autre projet, assure Yves Moisan.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-022

Objet : Bilan 2018 des aides aux entreprises

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moisan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Le bilan des projets d'entreprises soutenus par Morlaix Communauté en 2018 est présenté sous forme de carte et de tableau récapitulatif, joints en annexe.

Pour mémoire, en 2017, Morlaix Communauté lançait le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. En mars 2018, c'est dans le cadre de la Politique Locale du Commerce que Morlaix Communauté lance son nouvel outil d'aide aux commerçants et artisans Pass Commerce Artisanat.

Malgré les dix dossiers instruits cette année, de nombreux jeunes agriculteurs sont toujours en attente de pièces justificatives (notamment l'arrêté certificat installation jeunes agriculteurs).

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Yves Moisan souligne le montant de 136 245 euros des aides attribuées aux entreprises en 2018.

Le Conseil de Communauté a pris acte du bilan des aides économiques attribuées aux entreprises en 2018.

Délibération D19-023

Objet : Pass Commerce Artisanat - Mise à jour du dispositif

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Pour faire suite à une première réunion de bilan animée par la Région Bretagne le 27 septembre 2018 à Locminé, et ceci après 15 mois de mise en œuvre, la Région Bretagne a souhaité apporter quelques précisions et ajustements au dispositif.

En effet, il est constaté que des projets exclusivement constitués d'investissements immobiliers, liés à des constructions neuves de locaux commerciaux et artisanaux ou des travaux d'extension immobilière ont pu bénéficier du dispositif.

La Région a donc souhaité réduire la part des investissements immobiliers soutenus, afin que ce type de dépense ne mobilise une part trop importante des moyens dédiés à ce dispositif.

La fiche du dispositif mise à jour et jointe en annexe, propose l'exclusion des constructions neuves, extension et travaux de gros œuvre.

Pour des questions de lisibilité, l'application effective de ces ajustements prendra effet à compter du 1^{er} avril 2019.

Vu la délibération n° D18-042 du 26 mars 2018 approuvant le dispositif Pass Commerce Artisanat,

Vu la convention du 20 juin 2018 entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté pour la mise en œuvre du dispositif Pass Commerce Artisanat,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la nouvelle fiche du dispositif Pass Commerce et Artisanat, qui annule et remplace la fiche initiale, à compter du 1^{er} avril 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant de la convention avec la Région Bretagne.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-024

Objet : Convention de partenariat entre Initiative Pays de Morlaix, Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

La plate-forme locale Initiative Pays de Morlaix dont l'objet est de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises par l'octroi d'aides financières, ne dispose pas de son propre personnel pour mener à bien sa mission d'accompagnement des porteurs de projet.

Par conséquent, elle recourt au soutien technique des trois EPCI qui composent le Pays de Morlaix.

Dans les faits, seules Morlaix Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau assuraient la gestion de la plate-forme :

- Morlaix Communauté pour **la gestion comptable et financière** de la plateforme.
- La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour **la gestion administrative**.

La convention de 2012 doit être mise à jour en vue :

- d'intégrer Haut Léon Communauté dans cette animation de la plate forme,
- de définir les domaines d'actions spécifiques à chaque EPCI,
- de sécuriser le fonctionnement en cas d'absence de l'un des contributeurs, et ainsi garantir la continuité du service,
- d'assurer le suivi post-crétion de tous les bénéficiaires.

Cette mise à jour s'établit en lien étroit avec le projet stratégique de la plate-forme mis en place en 2018 dont les 3 priorités sont les suivantes :

1. le développement et la diversification de l'activité de l'association,
2. la structuration et fédération des différents acteurs,
3. la communication et le renforcement de la notoriété de la plate-forme.

Aussi, les trois EPCI assureront des missions conjointes d'animation de la plate-forme, d'accueil et de suivi des porteurs de projet sur leur territoire respectif et des missions spécifiques confiées à chacune d'entre elles :

- Haut Léon Communauté se voit attribuer **la partie communication**,
- **Morlaix Communauté conserve la gestion comptable et financière de la plate-forme**,
- La Communauté de communes du Pays de Landivisiau poursuit **la gestion administrative**.

Au titre de l'année 2018, la plate-forme a étudié 62 dossiers en comité d'agrément, accordé 726.360 € en prêts d'honneur qui ont permis de créer ou maintenir au moins 168 emplois sur le territoire. Sur le territoire de Morlaix Communauté, ce sont **363.800 € de prêts d'honneur** qui ont été accordés à **33 entreprises, 64 emplois ont été créés ou maintenus par ce biais**.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention de partenariat entre Initiative Pays de Morlaix et Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

Thierry Piriou ajoute qu'il a été nécessaire d'intégrer la communauté de communes du Haut-Léon qui jusqu'alors ne participait pas à la démarche.

Bien que bénéficiaire, ajoute Yves Moisan, il faut tout de même le dire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-025

Objet : Centre des Monuments Nationaux - Attribution d'une subvention - Exposition 2019 au Cairn de Barnenez

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain

Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Depuis 2013, la programmation du CMN (centre des monuments nationaux) au Cairn de Barnenez est placée sous la thématique "création contemporaine et construction d'une image", axe de découverte du site. Ainsi, plusieurs artistes travaillent chaque année à la création d'une iconographie du monument.

Dans le cadre de la saison culturelle 2018, le CMN présentait le travail conjoint de deux artistes et des élèves de l'école Keristin de Plouezoc'h à travers deux expositions:

- ✓ Dessine-moi un cairn, les préhistenfans de Keristin,
- ✓ Au sommet de la presqu'île, les couloirs du temps, peintures de Liz Herrera et dessins de Frédérique Malette.

Pour la saison 2019, l'approche graphique du site retenue n'est plus la photographie ou la gravure mais l'illustration jeunesse. Le projet d'exposition « Il était une fois le Cairn de Barnenez » résultera du travail du peintre-illustrateur Brucero avec les élèves du collège Aux quatre vents de Lanmeur, sous forme de séances de découverte du monument et des pratiques artistiques.

Les travaux pratiques des collégiens seront exposés dès le printemps sur le parcours de visite et resteront en place durant toute la haute saison.

Pour mener à bien ce projet, et conformément au plan de financement présenté de 26 000 €, le CMN sollicite de Morlaix Communauté une subvention au titre de l'année 2019 d'un montant de 5 000 € venant à l'appui du financement sollicité auprès du Département du Finistère (4 000 €) et de la DRAC (4 000 €).

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 22 janvier 2019,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget principal, section de fonctionnement, nature 65738, fonction 95,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution au Centre des Monuments Nationaux, d'une subvention de 5 000 € au titre du projet d'exposition 2019 au Cairn de Barnenez.

Yves Moisan invite les élus à aller voir la remarquable exposition réalisée avec ATD-Quart Monde et rappelle que l'accès au Cairn est gratuit chaque premier dimanche du mois.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-026

Objet : Mandat spécial pour le déplacement d'élus en Cornouailles

Rapporteur : Clotilde Berthemet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy

Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Morlaix Communauté a créé une plate-forme avec la Cornouailles dans le but de structurer un réseau de partenaires économiques, universitaires, culturels, institutionnels et touristiques des deux côtés de la Manche. Cette plate-forme a été lancée le 12 octobre 2018 sur le bateau de la Brittany Ferries autour de la question de la relance de l'économie d'un territoire par les industries créatives.

Suite à ce lancement, il a été identifié par les partenaires, la nécessité de travailler avec la Cornouailles sur une identité commune autour de la création. Ce projet repose sur un échange de savoirs et de savoir-faire en lien avec les « créatifs » du territoire de Morlaix Communauté et du territoire britannique avec l'Université des arts de Falmouth. Cette réflexion s'inscrit également les projets portés par les acteurs de l'économie culturelle au sein de la Manufacture (association de l'Espace des sciences, association SE/cW, projet de « fab lab », etc).

Conformément aux articles L.2123-18, R.2123-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions d'élus locaux donnent droit au remboursement des frais dont ils s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions. Ces remboursements dépendent, d'une part, de la nature des dépenses (frais de missions, frais de déplacement ou frais de représentation) et, d'autre part, des conditions dans lesquelles ces dépenses ont été engagées

Dans ce cadre, il est proposé de prendre acte des dispositions en matière d'exécution d'un mandat spécial. Ce mandat correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires de l'agglomération par un ou plusieurs élus, mission qui ne fait pas partie de ses activités courantes et qui entraîne des déplacements inhabituels et indispensables. En 2019, le ou les déplacements des élus en Cornouailles correspondent à ce type de mandat spécial. Un premier déplacement est prévu du 24 au 28 mars 2019 auquel Clotilde Berthemet, conseillère déléguée chargée des relations internationales, doit prendre part.

Le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration ou autres dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission s'effectuera sur la base des dépenses réellement engagées moyennant la présentation des justificatifs correspondants accompagnés d'un ordre de mission. Les dépenses réalisées en Angleterre seront à convertir en euros.

Les crédits affectés à ces dépenses seront prévus dans le budget primitif 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-14 et L.2123-18,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de prendre acte des dispositions en matière d'exécution d'un mandat spécial,**
- **de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement en Cornouailles du 24 au 28 mars 2019 de Clotilde Berthemet, conseillère déléguée chargée des relations internationales,**
- **d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-027

Objet : Espace des sciences à la Manufacture - Avenant n°3 à la convention avec l'ANRU

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Morlaix Communauté a signé une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouveau Urbain), le 3 décembre 2014, dans la cadre du financement du projet Espace des sciences à la Manufacture de Morlaix, allouant une subvention de 4 202 205 € HT.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'ANRU participe au financement du projet. Elle a été modifiée par l'avenant n°1 du 29 novembre 2016 et par l'avenant n°2 du 29 mars 2017.

L'avenant n°3, a pour objet de modifier la durée de la convention et l'échéancier prévisionnel du projet (article 3 et 5, annexes modifiées 1, 2 et 3), soit une prolongation d'un an, à savoir jusqu'à décembre 2020.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 23 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'avenant n°3 à la convention avec l'ANRU,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-028

Objet : Espace des sciences à la Manufacture - Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 - Soutien financier 2019

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun,

Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Par délibération D16-004 du 11 avril 2016, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer la convention 2016-2018 d'objectifs et de moyens de l'Espace des sciences, qui peut être renouvelée par tacite reconduction, pour deux périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties dans un délai de trois mois au moins avant son terme (article 7 - Durée de la convention).

Il est proposé un avenant à cette convention, avant l'écriture d'une nouvelle convention pour la période 2019-2021 d'ici la fin de cette année.

Le montant de la subvention annuelle est arrêté chaque année par l'assemblée délibérante.

Les missions définies pour l'année 2018 se poursuivent en 2019, à savoir :

- accompagner les élus et les services communautaires pour conduire le projet,
- préparer tous les documents utiles (partenariats, financements),
- suivre l'avancement des travaux du point de vue administratif et technique,
- coordonner la mise en œuvre des contenus intellectuels, scientifiques, historiques, patrimoniaux et pédagogiques du programme,
- organiser des opérations de communication autour du projet (milieux institutionnels, scientifiques, scolaires, universitaires et économiques),
- préparer la communication d'après ouverture (site internet, réseaux sociaux, plaquettes de présentation, produits dérivés),
- participer à la vie du Pôle Bretagne Culture Scientifique soutenu par la Région pour coordonner les actions portées par les centres de culture scientifique bretons,
- réaliser des actions de médiation scientifique,
- produire des outils pédagogiques (animations, visites guidées, cahiers pédagogiques).

Le démarrage du chantier en fin d'année 2018 a marqué le passage de la phase d'études à la réalisation. Les missions de l'Espace des sciences pour la conduite et la mise en œuvre du programme se poursuivent et s'amplifient avec:

- le suivi du chantier (bâtiment et scénographie),
- le suivi des études et de la conception scénographique.

Selon les termes de la convention, le directeur de l'Espace des sciences et les équipes de Rennes apportent leur expertise et leur soutien logistique en lien avec les services de Morlaix Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 23 janvier 2019,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens signée le 9 mars 2016,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant,
- à approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 305 300 € à l'Espace des sciences au titre de l'année 2019, selon les modalités prévues par la convention (budget Culture, article 20422, fonction 322, antenne 414001).

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-029

Objet : Petite Enfance – Réflexion sur la méthode

Rapporteur : Marie Simon-Gallouedec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Dans le cadre de son projet de territoire Trajectoire 2025, Morlaix Communauté a inscrit la volonté d'accroître le rayonnement du RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles), pour faciliter l'installation de jeunes actifs sur le territoire et lever les freins à l'emploi.

Par ailleurs, l'actualisation de l'Observatoire social, dont une restitution a été organisée en décembre 2018, attire l'attention des élus sur le devenir de la petite enfance sur le territoire de l'agglomération :

- ✓ 1 880 enfants de moins de 3 ans (chiffres INSEE 2016),
- ✓ 65 % dans enfants de moins de 3 ans ont besoin d'un mode de garde, soit 1 290 enfants, alors qu'au national cela représente 60 %.
- ✓ 21 % de familles monoparentales en 2015 sur le territoire, soit 1 670 familles pour 6 250 familles composées de couples avec enfants.

Depuis 2013, la gestion du RPAM et de la halte garderie itinérante Loustic Bian est confiée, par convention, à l'association Don Bosco. La convention qui lie l'agglomération à l'association arrive à échéance fin décembre 2019.

Afin de répondre à l'objectif du projet de territoire adopté en 2016, il est proposé de mettre en œuvre une réflexion portée par Morlaix Communauté en lien avec ses partenaires que sont le Département du Finistère, la Caisse d'Allocations familiales du Finistère et l'actuel gestionnaire sur le devenir du RAPM et de la halte garderie itinérante Loustic Bian sur le territoire.

Il s'agit de faire un diagnostic des services proposés, des demandes des familles et des communes et de proposer dans un délai de six mois des pistes d'actions aux élus communautaires, en lien avec les partenaires.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 22 janvier 2019,

Thierry Piriou rappelle avoir sollicité Maryse Tocquer pour mettre la question de la politique petite enfance au débat de la commission, au vu de l'échéance de la convention avec Don Bosco fin 2019. C'est une bonne chose qui est proposée là.

Solange Creignou se réjouit que cette étude soit lancée. Elle rappelle qu'une étude très conséquente a déjà été faite sur Morlaix Communauté. Elle souhaite donc que cette nouvelle

étude ne finisse pas comme l'ancienne : que tout le monde se félicite de l'étude, qu'on ait une belle présentation, et qu'au final on ne fasse rien. Elle espère vraiment que cette fois l'étude aboutisse à des avancées significatives pour le territoire et la petite enfance, et pas seulement à quelques petites mesures ou à un constat. C'est vraiment attendu par le territoire, par les familles, par les personnes qui travaillent, par les entreprises, pour répondre à une vraie demande sur le territoire.

Thierry Piriou confirme qu'il faudra démontrer une volonté dynamique pour pouvoir répondre à une vraie question de territoire.

Le Conseil de Communauté a pris acte du lancement de cette réflexion sur le devenir de la Petite enfance sur le territoire de Morlaix Communauté.

Délibération D19-030

Objet : Étude d'aménagement des abords du lycée Tristan Corbière - Conventions de financement

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Carantec :** Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc :** Pierre Le Goff **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Anne-Catherine Lucas **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Locquéolé :** Guy Pouliquen **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ :** Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan :** François Giroto **Plouezoc'h :** Yves Moisan **Plougasnou :** Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven :** Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau :** Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez :** Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix :** Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs :** François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner :** Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec :** Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix :** Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau :** Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt :** Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs :** Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan :** Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec :** Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand :** Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin :** Gildas Juiff **Morlaix :** Sarah Noll **Plouigneau :** Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix :** Françoise Barbier **Sainte-Sève :** Yvon Hervé **Taulé :** Annie Hamon, Hervé Richard

Le Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 a approuvé le plan de financement de l'étude pour l'aménagement des abords du lycée Tristan Corbière. Cette étude vise à définir un projet d'aménagement permettant d'améliorer le fonctionnement des abords du lycée en termes d'accessibilité tous modes mais également en termes de qualité d'espace public. **Elle fera l'objet d'un partenariat technique et financier entre Morlaix Communauté, la Région Bretagne et les villes de Morlaix et de Plourin-lès-Morlaix.**

Morlaix Communauté assurera le pilotage de l'étude.

Les conditions et modalités de participation de ces quatre collectivités à l'étude sont traduites dans le cadre de deux conventions de financement :

- ✓ une convention de subvention entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté, fixant les conditions de participation de la Région à cette étude,
- ✓ une convention de cofinancement entre Morlaix Communauté et les villes de Morlaix et de Plourin-lès-Morlaix.

L'étude est estimée à 50 000 € HT. Les collectivités ont convenu d'une répartition de financement de la manière suivante :

- ✓ Région Bretagne : 30 %,
- ✓ Morlaix Communauté : 30 %,
- ✓ ville de Morlaix : 20 %,
- ✓ ville de Plourin-lès-Morlaix : 20 %

Vu la délibération D18-238 du 17 décembre 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le plan de financement de l'étude d'aménagement des abords du lycée Tristan Corbière,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes des deux conventions relatives au financement de l'étude d'aménagement des abords du lycée Tristan Corbière, entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté d'une part, et entre Morlaix Communauté et les villes de Morlaix et de Plourin-lès-Morlaix d'autre part,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-031

Objet : Extension des consignes de tri des déchets - Appel à projets Citéo et contrat d'objectifs

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Pour mémoire, l'extension des consignes de tri à tous les emballages consiste à collecter avec le reste des emballages recyclables les autres résines plastiques (qui ne l'étaient pas encore) telles que, par exemple, les pots, les films, les barquettes plastiques, etc.

Historique / Enjeux :

Lors de la mise en place du dispositif français de collecte sélective et de tri des emballages en 1992, peu de filières de recyclage des plastiques étaient en place, c'est pourquoi les consignes de tri ont été limitées aux bouteilles et flacons.

Une première phase d'expérimentation d'extension de ces consignes a été lancée par l'éco-organisme Eco-Emballages en 2012 sur le territoire français. Elle a permis de mettre en lumière une nécessaire modernisation des centres de tri, mais aussi un nécessaire développement des filières de recyclage. La mise en œuvre du déploiement des consignes élargies ne peut donc s'effectuer que progressivement.

Ainsi, la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la généralisation, à l'ensemble du territoire français, de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques d'ici 2022.

L'extension des consignes est déjà largement développée sur le territoire breton. Plus proche de nous, les collectivités du Sud-Finistère sont passées aux consignes élargies en 2015 et celles de l'aire du Smitred dans les Côtes d'Armor (Lannion,...) depuis 2012. La communication réalisée à cette occasion impacte le contenu des bacs de collecte sélective des habitants du Nord-Finistère, induisant l'arrivée de nouveaux plastiques au sein du centre de tri TriGlaz à Plouédern qui n'est pour l'instant pas encore équipé, ni habilité, à les trier.

La carte jointe en annexe, présente un état des lieux de la situation en Bretagne.

➤ **Appel à Projets Citéo** : Citeo (anciennement Eco-Emballages) ouvre de nouveaux appels à projets pour poursuivre l'extension des consignes de tri.

1. Appel à projet « extensions de consignes de tri »

Il finance la modernisation des centres de tri pour qu'ils puissent accueillir et trier plus d'emballages, notamment en plastique (+30 % de volume supplémentaire attendu). Tous les centres de tri ne seront pas éligibles. Citéo jugera de leur potentiel sur candidature.

Afin de faire évoluer notre centre de tri vers le tri de ces nouvelles résines plastiques, Sotraval, regroupant 10 EPCI, souhaite candidater à l'appel à projet lancé en octobre 2018 et ainsi rendre un dossier avant le 1^{er} mars 2019. Le coût de la modernisation, porté par Sotraval, est estimé à 5,2 millions d'euros, subventionnable par Citeo à hauteur de 900 000 € maximum. Sotraval dépose également un dossier auprès de l'Ademe pour percevoir des soutiens supplémentaires à l'investissement.

Des travaux importants sont prévus à Triglaz : la mise en service du nouveau process est prévue pour le 1^{er} semestre 2020 (date pressentie : 1^{er} mars)

En parallèle, chaque collectivité adhérente à Sotraval doit déposer un dossier de candidature lié également à l'extension des consignes de tri pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier de la part de Citéo.

2. Appel à projet « collecte »

Morlaix Communauté peut répondre de manière optionnelle aux deux appels à projets 2019 « collecte » afin de percevoir des soutiens financiers dans le cadre de projets visant à augmenter les performances de tri : soutiens à la communication, aux équipements de collecte,...

Au titre du premier appel à projets, Morlaix Communauté envisage de déposer un dossier pour le déploiement des conteneurs enterrés sur l'hyper-centre de Morlaix.

Par ailleurs, dans le cadre du passage du barème E à F de Citéo, relatif aux soutiens à la tonne versés par Citéo, une perte sensible de recettes est prévisible pour Morlaix Communauté (estimé à 115 000 €). À noter que le montant total annuel perçu dans le barème E au titre de l'année 2017 était de 990 000 €.

Néanmoins, un soutien de transition a été mis en place par Citéo, sous réserve de renseigner chaque année un **contrat d'objectif** qui doit répondre à trois critères. En effet, chaque année, le versement de ce soutien est donc conditionné à :

- ✓ la transmission d'un plan d'action visant à améliorer les performances environnementales et technico-économiques de notre dispositif de collecte et de tri,
- ✓ la transmission d'un échéancier de mise en place de l'extension des consignes de tri,
- ✓ l'obtention de performances de recyclage supérieures ou égales à celles de 2016.

Il est donc important pour Morlaix Communauté de répondre aux appels à projet qui, si la collectivité est retenue, nous permettront de bénéficier d'un soutien financier sur les moyens que nous déploieront ; et pour le contrat d'objectif, de ne pas perdre de recettes.

□ **Objectifs pour Morlaix Communauté :**

1. le but de l'extension des consignes de tri est de simplifier le geste de tri pour l'habitant, d'augmenter les tonnages d'emballages et de papiers collectés et de faire progresser le recyclage de nouvelles résines plastiques.
2. le passage aux consignes élargies et l'optimisation des performances du centre de tri permettent à Morlaix Communauté de bénéficier de recettes supplémentaires liées au soutien de Citeo et à la vente des matériaux.

3. parmi les collectivités du Nord-Finistère, Morlaix Communauté est la seule utilisatrice de sacs jaunes. Le futur process demande une homogénéité du flux entrant afin d'optimiser les stocks et ne pourra donc plus prendre en charge les sacs. C'est pourquoi, des expérimentations sont en cours sur le territoire de Morlaix Communauté pour définir les nouveaux modes de collecte des emballages et des papiers recyclables, en lieu et place des sacs jaunes.
4. enfin, c'est également l'occasion pour Morlaix Communauté d'unifier sur son territoire les modes de collecte des emballages et des papiers recyclables, mais aussi des ordures ménagères, aujourd'hui encore disparates pour un même type d'habitat.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Au vu de ces éléments et considérant que ces derniers sont liés à l'atteinte de la priorité 6 du projet de territoire de Morlaix Communauté, Trajectoire 2025, « Vivre ensemble dans un environnement de qualité », il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le projet de passage à l'extension des consignes de tri et de modernisation du centre de tri TriGlaz par Sotraval, en confirmant le caractère public et territorial du projet,**
- **de répondre aux appels à projet Citéo (collecte et extension des consignes de tri),**
- **de répondre au contrat d'objectifs Citéo pour maintenir le niveau de soutien financier,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Guy Pennec annonce au cours de sa présentation la fin des sacs jaunes pour 2020 : il s'agira de collecter en vrac l'ensemble des régimes. Il faut savoir qu'Eco Emballage restitue une somme de près de 1 million d'euros chaque année. Passer d'un barème à l'autre fait perdre de l'argent. Pour maintenir le barème antérieur (F) il faut répondre aux objectifs fixés. C'est un enjeu important pour ne pas avoir à aller chercher l'argent ailleurs, et il n'y a pas cinquante solutions pour cet ailleurs en matière d'enlèvement des ordures ménagères. Une première expérimentation s'est achevée à Morlaix, avec deux conteneurs : un dédié aux ordures ménagères, l'autre, une poubelle jaune, dédiée aux déchets issus du tri, en vrac, le tout collecté une semaine sur deux. Une seconde expérimentation est en cours à Plougasnou, en milieu rural, car il est important pour le service d'uniformiser les modes de collecte et les contenants ; l'équipement est disparate sur le territoire.

Ismaël Dupont a déjà exprimé des réserves par rapport à la généralisation des conteneurs enterrés, au coût que cela représentait pour la collectivité, aux finalités si la réduction de l'emploi au service des déchets était visée pour faire des économies de long terme. Il y a aussi beaucoup d'investissements dans les conteneurs et les camions qui vont les chercher et les vider. Cela pose des questions, surtout si on prend une question qui n'est pas encore entièrement traitée : la question de la tarification incitative, qu'il peut y avoir à l'issue de cette installation de conteneurs enterrés, qui présente aussi un certain nombre de désavantages, dont celui d'avoir un budget indépendant qui se traduira par une baisse de l'approvisionnement sur le budget général de Morlaix Communauté, et donc des obligations d'économie. Ismaël Dupont a une question relative au pôle urbain : les sacs jaunes, les gens y sont habitués ; les poubelles jaunes remplaceront-elles les sacs jaunes sur le secteur urbain, ou bien tout le monde dépendra des conteneurs ?

Guy Pennec précise que la délibération mentionne l'hyper-centre de Morlaix. On ne parle clairement pas de conteneurs individuels dans l'hyper-centre. On peut voir aussi que la collecte des bacs dans certaines rues pose problème. Guy Pennec parlait précédemment de civisme : les bénéficiaires des conteneurs ne retirent pas leurs conteneurs ; on peut constater rue Gambetta, rue Villeneuve, des conteneurs qui restent sur les trottoirs toute la semaine. Mais ce n'est pas pour cela que l'on mettra dans ces rues des conteneurs enterrés. On parle bien de l'hyper-centre défini conjointement avec la ville de Morlaix. Ailleurs, il n'y a pas d'extension des conteneurs enterrés, sauf cas très particulier. Sotraval met Morlaix Communauté dans l'obligation d'arrêter les sacs jaunes, car c'est la seule collectivité du Finistère à en utiliser. Aujourd'hui, il y a une déchiqueteuse spécialement pour Morlaix Communauté ; l'usine de Sotraval traite Morlaix Communauté uniquement le jeudi : elle ne traite pas les déchets des autres collectivités car il faut s'occuper des sacs jaunes. Les sacs jaunes bloquent tout le

process car la déchiqueteuse ne peut pas les ouvrir. Ils coûtent environ 100 000 euros par an à la communauté. On n'arrive pas à les trier correctement et on les retrouve dans différents composants triés qui abaissent le taux de valorisation. Car si l'on retrouve des sacs jaunes avec d'autres PET comme des résines, les repreneurs appliquent une décote. On n'arrive pas à bien trier ces sacs jaunes, et Sotraval met un terme à leur utilisation, choix que Guy Pennec valide.

Annie Loneux demande comment l'on fait à la campagne s'il n'y a plus de sacs jaunes.

Il y aura suppression des aires grillagées, distribution de cabas et mise en place de points d'apport volontaire basés sur un rayon d'habitation acceptable, en lien avec les communes, répond Guy Pennec. Actuellement les services procèdent au zonage de ce qui est habitat individuel urbanisé, habitat vertical, hyper-centre, rural.

Agnès Le Brun n'est pas défaitiste mais estime que ce n'est pas gagné, car il y a en effet des incivilités permanentes, un individualisme forcené et pense que dans les conteneurs les gens ont encore plus tendance à jeter n'importe quoi comme on le voit déjà, sans même trier. Elle est aussi désolée que l'on commence par la fin, car le début de l'histoire, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas tous ces emballages. Ce n'est pas un combat perdu d'avance, car à la cuisine centrale, le plastique est éliminé depuis belle lurette, les serviettes de table sont lavées. C'est assez étonnant de voir des caméras débarquer, dire « c'est formidable, vous avez réduit de 38 % le gaspillage » etc., et de voir qu'ils découvrent un truc extraordinaire simplement parce qu'on lave les serviettes en tissu. On a tout de même l'impression de marcher sur la tête. On déploie des trésors d'ingéniosité, de tentatives pour que ça se passe bien. Et le début du début, la vraie économie, c'est ce que l'on ne dépense pas.

C'est vraiment un problème de société qui est soulevé, commente Guy Pennec. On peut être bienveillant, volontaire, accompagner des démarches... Il faut savoir à propos de la mise sur le marché des nouvelles bouteilles de lait qu'on ne sait pas les traiter. Tant que l'ensemble des parlementaires ne prendra pas des mesures pour obliger les industriels à avoir des produits indéfiniment recyclables, on n'y arrivera pas. Tous les produits d'hygiène (gels douches, etc.), c'est quelque chose de phénoménal. Malgré le dispositif réglementaire mis par les parlementaires, les industriels ont réussi à mettre sur le marché le PET opaque. C'est vraiment un enjeu de société énorme. On parle, en France, de millions de tonnes de plastique. Et on ne collecte, aujourd'hui, qu'à peu près 26 % des produits mis en marché. La France est le plus mauvais élève de l'Europe. Ailleurs, ils sont à peu près à 40 % de taux de collecte.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Délibération D19-032

Objet : Rapport sur le Développement durable

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Préalablement au débat sur le projet de budget, les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application).

Le rapport sur la situation en matière de développement durable, joint en annexe, porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par Morlaix communauté sur son territoire.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Les éléments marquants de l'année 2018 sont les suivants :

1/ volet interne du rapport : 2 thématiques ressortent : l'énergie et les transports

- ✓ **sur la thématique des énergies**, à noter la poursuite des actions entreprises depuis plusieurs années : production photovoltaïque sur la toiture du hangar bois énergie de Pleyber-Christ, soit 29 000 € pour l'année 2018, et **plus de 178 000 €** de recettes depuis le début de la production en septembre 2012.
Sur le principe on peut considérer que cette rente servira à alimenter de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables.
- ✓ **sur le volet mobilités**, plusieurs points sont à relever :
 - x acquisition d'un troisième véhicule électrique, venant conforter la dynamique visant à « décarboner » la flotte de véhicules,
 - x acquisition d'un bus hybride, qui permettra d'une part de réduire de plus de 30 % les consommations de carburants, et d'autre part de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité,
 - x proposition à venir de renouveler progressivement la flotte de véhicules vers de l'électrique ou de l'hybride dans le cadre des marchés publics portés par la collectivité. Cette action fait partie du programme établi au sein du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)
 - x lancement d'une étude sur les mobilités durables. Morlaix Communauté est lauréate d'un appel à projet régional dont l'objectif est de définir un plan d'actions en faveur des mobilités alternatives, en concertation avec les acteurs du territoire
 - x adoption du schéma vélo communautaire, qui se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la pratique cyclable.

2/ volet politiques publiques et programmes répondant aux finalités du développement durable

Les points notables sont les suivants :

- ✓ **planification territoriale** : PLUi-H. Ce nouveau document de prospective territoriale va influencer sur la manière d'aménager le territoire à travers les transports, l'habitat, la préservation des espaces naturels, le logement. Ce véritable outil de développement durable devra se traduire de manière opérationnelle. Ci-dessous quelques enjeux pris en considération :
 - x revitalisation des centres-villes et centres-bourg, et lutte contre la vacance des logements,
 - x modération de la consommation des terres agricoles et naturelles à travers les documents d'urbanisme,
 - x réalisation d'une étude Trame Verte et Bleue dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H pour préserver la biodiversité et la qualité des paysages,
 - x ... ;
- ✓ **habitat** : le travail engagé à travers les OPAH durable et solidaire, OPAH copropriété et le programme « Habiter mieux » a permis de réhabiliter plus de 259 logements dont 211 avec travaux d'économie d'énergie. **Plus 4,2 millions d'euros** ont été consacrés aux économies d'énergie (programme « habiter mieux »), avec des gains énergétiques conséquents. Ces actions permettent à la fois de répondre à une offre sociale importante sur notre territoire, et de répondre aux objectifs du PCAET par la réduction des consommations énergétiques ;

- ✓ Morlaix Communauté, à travers sa démarche **Plan Climat**, développe son plan d'actions, notamment sur le volet des énergies renouvelables. Sur ce point, des groupes de concertation ont été organisés sur les thématiques de l'éolien et de la méthanisation, avec comme objectif afin de se saisir des opportunités (nombreuses) sur le territoire.
Rappelons que le schéma des énergies renouvelables établi en 2017 montre que le territoire pourrait être autonome en électricité grâce à l'apport des énergies renouvelables.
- ✓ **sensibilisation des différents publics** qui est toujours l'un des aspects prédominant des politiques de Développement durable de la collectivité. À travers les programmes menés par les différents services de Morlaix Communauté (espaces naturels, déchets, développement durable, culture...), de nombreuses actions ont été menées. Plus de **21 écoles** ont été aidées pour se rendre auprès d'équipements culturels, **265 animations** ont été dispensées à travers le programme pédagogique proposé chaque année aux établissements scolaires. Le **soutien financier aux associations** (par exemple Au Fil du Queffleuth, le CPIE, Bretagne Vivante, HEOL...) y est fondamental puisque ce sont elles qui dispensent ces animations. Cet appui constitue l'un des « moteurs opérationnels » des programmes d'actions ZDZG, PCAET, Natura 2000...
À noter le succès de l'opération Familles zéro déchet, avec 100 familles engagées dans la démarche.

Ismaël Dupont estime que le bilan des actions présente plein de choses intéressantes, mais trouve qu'il y manque une politique ambitieuse du transport en commun, à la fois en termes de réflexion sur les incitations tarifaires, sur la gratuité dans le pôle urbain. Plusieurs communes et communautés de communes y viennent, de droite comme de gauche, et cela se traduit par une augmentation significative de l'usage du bus dans les pôles urbains. Quant à la couverture des zones périurbaines, même s'il y a eu des expérimentations, on est resté à une approche très contrainte par rapport au défi que cela peut présenter en matière de réduction des gaz à effet de serre pour le climat comme en matière de pouvoir d'achat, de mobilité de tous les habitants y compris les publics empêchés, personnes âgées et jeunes.

Thierry Piriou reconnaît que le transport est un sujet important, traité de manière expérimentale pour certains aspects, on peut porter intérêt aux politiques de transport en commun.

Thierry Desmarres évoque la trame verte et bleue lancée l'an dernier, dans un contexte d'érosion de biodiversité, que ce soit sous terre avec les lombrics et la cohorte de microfaunes, que ce soit les insectes, les abeilles en tête, qui accomplissent aujourd'hui difficilement leur mission pollinisatrice. Les printemps sont de plus en plus silencieux. Aux abords des champs, un tiers des passereaux ont disparu en 25 ans. Peu à peu nos campagnes deviennent un ersatz de vie. On ne peut pas dire que cette situation ait suscité jusqu'à présent beaucoup d'émoi. Thierry Desmarres craint qu'il sera difficile, dans ce dispositif intéressant, d'avoir des résultats probants, quand à côté il y a des actions à grande échelle avec des pratiques qui vont à l'encontre de ces objectifs. On a aussi perdu 65 % des zones humides. Et 65 % du bocage. Des zones humides riches en biodiversité, qui captent le carbone, qui ont un rôle essentiel lors des inondations. Mais demain, quand il y aura une extension de zone d'activités, quel sera l'arbitrage ? Sommes-nous vraiment en capacité de sauver le si peu qui reste ? Thierry Desmarres conclut en suggérant qu'il serait intéressant de mettre en place, à l'échelle intercommunale, un atlas de la biodiversité comme l'ont fait Lamballe Terre & Mer, Brocéliande, qui permettrait d'avoir un point zéro sur la richesse et l'état des milieux, et, à partir de là, voir leur évolution.

Pour Thierry Piriou, le PLUi-H présente des signes forts d'intérêt à la protection environnementale, comme le refus de consommation exagérée de foncier au profit de reconversions de friches. C'est vrai que la biodiversité est en péril. Il faut s'y intéresser tous. Un atlas de la biodiversité serait un élément intéressant de réflexion, un point zéro permettant de vérifier si les actions menées ici et là sur le territoire apportent ou non un résultat positif pour cette biodiversité. Les signes inscrits dans le PLUi-H ne paraissent peut-être pas suffisants à M. Desmarres, mais les orientations décrites semblent à Thierry Piriou relativement conséquentes et novatrices par rapport à ce que la communauté d'agglomération a connu jusqu'à aujourd'hui.

Marc Madec partage ces réflexions et pense que l'on peut agir à deux niveaux. Au niveau des élus et du PLUi-H, des notions fortes ont été intégrées : trames vertes et bleues, amélioration de l'espace, connaissance du territoire... Il y a aussi une autre échelle qui dépasse celle de la communauté d'agglomération, sur le dérèglement climatique, sur laquelle il faut agir.

Agnès Le Brun remarque que ce n'est pas parce que l'on ne fait pas assez qu'il faut faire peu. Bien sûr que l'on ne fait pas assez, bien sûr qu'il faudrait faire davantage, mais est-ce que c'est pour ça qu'il ne faut pas faire le peu que l'on fait ? Bien sûr que non. Comparons à la fois dans le temps et dans ce qui peut se faire ailleurs : sans s'autosatisfaire et s'estimer très vertueux, le PLUi-H va dans le bon sens, le PAPI notamment concernant les bassins de rétention, la préservation des zones humides... Les zones humides ont été extrêmement préservées, semble-t-il. D'abord c'est légal, mais au-delà de cela, la collectivité a été très attentive. Il y a une appropriation communautaire de ces gestes quotidiens, de façon transverse, qui peut contribuer à améliorer la situation. C'est une micro-échelle, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas le faire. La vidéo qu'évoquait tout à l'heure Agnès Le Brun, sur la façon dont la cuisine centrale traitait 3600 repas, particulièrement pour les scolaires, a été filmée par BRUT, à la demande de l'ADEME. C'était il y a trois semaines, et la vidéo a déjà été regardée 1 600 000 fois. C'est une petite contribution, incitative, qui peut aussi apporter quelque chose. C'est tout un chapelet de démarches, qui peut-être contribueront à sensibiliser un peu les concitoyens. La mission du politique est quand même là.

Guy Pennec poursuit ces propos en remarquant que les élus se sont dotés d'un merveilleux outil, à eux de savoir le faire vivre localement : c'est l'ensemble des mesures agro-environnementales et d'accompagnement agricole. Le bocage et les zones humides, ce n'est pas pour faire des parcs de loisirs qu'ils ont été supprimés. Les mesures d'accompagnement agro-environnemental, qui rejoignent quelque part la démarche de la PSE (Paiements de Services Environnementaux), il appartient à la communauté d'agglomération de les mettre en application. Guy Pennec suggère de généraliser à l'ensemble du territoire les actions développées en bocage, en zones humides, en pâturages, en réorganisation foncière dans le cadre du plan Algues vertes. On a là un outil efficace localement pour reconstituer cette trame verte et bleue.

Jean-Michel Parcheminal rappelle que se tient tous les premiers vendredis du mois la manifestation « Nous voulons des coquelicots ».

Yves Moisan rappelle à son tour que Plougasnou et Plouezoc'h partagent en commun l'utilisation du droit de préemption fait avec le Département du Finistère qui mène un travail absolument remarquable dans les acquisitions de zones particulièrement sensibles, comme le travail fait le long du Corniou ou tout le long du littoral. Ces outils seront exécutoires grâce au PLUi. Même si les décisions d'acquisitions n'interviennent pas à l'instant, Morlaix Communauté a les outils pour les réaliser dans les années qui viennent.

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport sur le Développement durable pour l'année 2018.

Délibération D19-033

Objet : Conventions de groupement de commandes avec le Syndicat de la Penzé pour les prestations de services relatives à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et à la collecte et au traitement des eaux usées et des boues

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations : 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel :** Valérie Le Denn **Carantec :** Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc :** Pierre Le Goff **Henvic :** Christophe Micheau **Lanmeur :** Anne-Catherine Lucas **Lannéanou :** Michèle Beuzit **Locquéolé :** Guy Pouliquen **Morlaix :** Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ :** Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan :** François Giroto **Plouezoc'h :** Yves Moisan **Plougasnou :** Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven :** Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau :** Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez :** Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix :** Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs :** François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner :** Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec :** Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix :** Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau :** Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-**

Jean-du-Doigt : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Morlaix Communauté exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence facultative « Eau et assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », Morlaix Communauté exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à titre obligatoire sur l'ensemble de son territoire.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé, est l'autorité compétente en matière de production d'eau potable et d'assainissement sur le territoire des communes de Guiclan (membre de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau) et Saint-Thégonnec Loc-Éguiner (membres de Morlaix Communauté). Les représentants de Morlaix Communauté ont rencontré les membres du Syndicat des Eaux de la Penzé, pour déterminer les conditions de transfert de compétences dans l'hypothèse d'une dissolution du Syndicat au 31 décembre 2019. Les éléments conclusifs, partagés entre la Communauté et le Syndicat, feront l'objet d'une présentation à l'assemblée communautaire dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

Néanmoins, les marchés de prestations de services portant d'une part sur l'exploitation technique des ouvrages de production d'eau potable et de collecte et de traitement des eaux usées et des boues conclus avec la société Suez Eau France, arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

Afin de préparer au mieux les échéances, Morlaix Communauté et le Syndicat souhaitent constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de passer conjointement des marchés publics de prestations de services relatifs à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et à l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues.

Ce groupement de commandes permettra de disposer d'un prestataire unique sur le territoire des communes membres de Morlaix Communauté et ainsi, assurer une cohérence et une continuité dans la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour ce faire, la réglementation prévoit la conclusion d'une convention constitutive du groupement de commandes entre Morlaix Communauté et le Syndicat, la première relative à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et la deuxième relative à la collecte et au traitement des eaux usées et des boues.

Les deux conventions constitutives du groupement de commandes, déterminent les règles et modalités de fonctionnement du groupement et les missions attribuées au coordonnateur et à chaque membre du groupement. Ces conventions prendront fin à la date d'échéance des marchés de prestations de services.

Morlaix Communauté en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes, organisera la consultation en vue de l'attribution du marché de prestations de services et aura à sa charge, l'ensemble des missions qui lui sont confiées dans le cadre des conventions constitutives du groupement de commande.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-1 et L. 5211-9,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, en particulier l'article 28,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la convention constitutive du groupement de commandes entre Morlaix Communauté et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé, par laquelle Morlaix Communauté est désignée coordonnateur dudit groupement,

Vu l'avis de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché de prestations de services relatives à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché de prestations de services relatives à la collecte et au traitement des eaux usées et des boues,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché de prestations de services relatives à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable, ainsi que tous les documents y afférant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché de prestations de services relatives à l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues ainsi que tous les documents y afférant.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-034

Objet : Approbation du lancement de la procédure de consultation de marché public de prestations de services portant sur l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif - Modification de la délibération D18-248 du 17 décembre 2018

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Par délibération D18-248 du 17 décembre 2018, le Conseil de Communauté de Morlaix Communauté a notamment « *approuvé le lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable en vue de l'attribution du marché relatif à l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement collectif des communes de Garlan, Locquéolé, Morlaix, Plougonven (pour partie), Plourin-lès-Morlaix (pour partie), Sainte-Sève, Saint-Martin-des-Champs et Taulé, membres de Morlaix Communauté (...)* ».

Conformément à la décision prise par l'assemblée délibérante (cf délibération D19-033 adoptée précédemment), de constituer un groupement de commandes entre Morlaix Communauté et le Syndicat des Eaux de la Penzé, il est fait le choix d'étendre le marché de prestations relatif à l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement collectif en incluant les besoins du Syndicat dans les documents de la consultation.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, en particulier l'article 28,

Vu la délibération n°D18-248 du 17 décembre 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la procédure de consultation de marché public de prestations de services portant sur l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif,

Vu la délibération proposée au Conseil de Communauté pour approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché public de prestations de services relatif à l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues ;

Considérant qu'il convient d'approuver l'intégration, dans la consultation, des besoins du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé, en vue de l'attribution du marché de prestations de services portant sur l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues des membres du groupement.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'intégration, dans la consultation, des besoins du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Penzé, en vue de l'attribution du marché de prestations de services portant sur l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et des boues des membres du groupement**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement, à lancer et à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence, conformément aux règles législatives et réglementaires applicables et, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-035

Objet : Contrat d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département du Finistère

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Le Département du Finistère propose aux collectivités une assistance technique dans le domaine de l'assainissement afin de contribuer à l'objectif de bon état des eaux.

Par délibération du 25 septembre 2017, le Conseil de Communauté a approuvé la convention d'assistance pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

L'assistance du Service de l'eau potable et de l'assainissement du Département du Finistère concerne :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et le suivi régulier des réseaux d'assainissement collectif, des ouvrages de dépollution des eaux usées et de traitement des boues incluant la prise en compte d'un volet développement durable,
- l'assistance à la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance aux différentes études menées sur les systèmes d'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance pour la programmation de travaux,
- l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels par le biais du CNFPT.

Ces prestations feront l'objet d'une participation financière forfaitaire de 26 015,10 € HT pour 2019.

La durée du contrat est de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vu l'avis de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le contrat d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département du Finistère,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit contrat et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-036

Objet : Opérations du service Eau et Assainissement éligibles aux participations financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département du Finistère et de la Région Bretagne - Demandes de subventions

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Certaines opérations programmées par le service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté sur 2019, peuvent bénéficier de financements de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département du Finistère et de la Région Bretagne.

Ces opérations sont récapitulées dans un tableau qui a été joint en annexe.

Certaines opérations peuvent faire l'objet d'un financement à la fois du Département, de l'Agence de l'Eau et de la Région Bretagne.

Vu l'avis de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les demandes de subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département du Finistère et de la Région Bretagne pour les opérations selon la liste jointe en annexe,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.**

Guy Pennec précise que la délibération concerne 48 opérations qui vont des schémas directeurs à des travaux, à des traitements, à des réhabilitations... et représentent un gros paquet de subventions. Le 11^e programme de l'Agence n'annonce rien de bon concernant les subventions. Pour l'eau, il n'y a déjà plus grand-chose. Sur l'assainissement, c'est en diminution. L'agglomération est encore dans les délais pour faire les demandes.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-037

Objet : Convention avec la ville de Morlaix pour l'entretien des espaces du pôle d'échanges multimodal

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Le projet d'aménagement du PEM (pôle d'échanges multimodal) a été conduit par l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère, le Pays de Morlaix, Morlaix Communauté, les villes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs, et les entités SNCF « Réseau » et SNCF « Gares et Connexions ».

Un protocole de coopération nommé Contrat de Pôle a été signé le 7 janvier 2013.

Le PEM de Morlaix intègre, sur un même site, un ensemble de modes de transports (trains, bus urbains, autocars départementaux, autocars longues distances, taxis, véhicules de transport avec chauffeur (VTC), voitures particulières, deux roues motorisés, vélos et piétons) tout en favorisant leur accessibilité pour et par les usagers et, plus particulièrement, les personnes à mobilité réduite.

Une réflexion a été menée par l'ensemble des partenaires précités pour définir les conditions d'exploitation et de gestion de ce PEM pour répondre aux objectifs suivants :

- ✓ proposer un service homogène et fluide, quel que soit le mode de transport utilisé et le type d'ouvrage et d'espace,
- ✓ assurer un niveau de service partagé par l'ensemble des partenaires, objet de l'annexe 3 de la convention cadre du 19 décembre 2016,
- ✓ garantir une coordination des exploitants et la désignation d'un référent pour chaque ouvrage et espace affecté.

Ce travail collégial, mené entre 2015 et 2016, s'est traduit par la rédaction d'une convention-cadre (convention-mère) approuvée par le Conseil de Communauté le 19 décembre 2016. Cette convention-cadre reposant, comme condition à sa signature, sur le principe de la domanialité, chaque propriétaire ayant en charge la gestion de ses propres espaces et équipements.

Considérant le caractère structurant de cet équipement, et les charges d'entretien ne pouvant être supportées par la ville de Morlaix, une convention particulière avait été établie entre la ville et Morlaix Communauté (convention-fille de la convention-cadre du 19 décembre 2016), pour le transfert de gestion des espaces au sud du PEM au profit de Morlaix Communauté.

Cette convention a été signée le 20 juin 2018, et de fait Morlaix est le gestionnaire des espaces au sud comprenant la gare routière, le parking courte durée, la colonne taxis, la dépose minute et le parvis sud.

Morlaix Communauté n'ayant pas de services compétents pour assurer les missions d'entretien et de nettoyage des espaces publics, et dans un esprit de mutualisation, il a été proposé que les services de la ville assurent ces prestations pour l'entretien et le nettoyage des espaces sud et nord du PEM.

Les élus de la ville de Morlaix ont délibéré en conseil municipal du 18 décembre 2018 et ont entériné les dispositions prévues dans la convention.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la présente convention d'une durée de 12 ans et révisable tous les trois ans, fixant les conditions techniques et financières de l'intervention des services techniques municipaux de la ville de Morlaix pour le compte de Morlaix Communauté, sur les espaces du PEM gérés par Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D19-038

Objet : SAGE de l'Aulne - Participation 2018

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 3

Nombre de votants : 44

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun,

Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Alain Tigréat à Bernard Guilcher, Annie Piriou à Georges Aurégan, Jean-Paul Vermot à Thierry Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Michèle Beuzit, **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira par Martine Madec **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

1/ Contexte :

L'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne) est un syndicat mixte ouvert, reconnu EPTB. Son périmètre de compétence est constitué par le bassin versant de l'Aulne, réparti sur les territoires de 61 communes finistériennes, 26 communes costarmoricaines et 3 communes morbihannaises, soit un total de 90 communes. Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par sa partie sud-est qui se développe sur le bassin versant de l'Aulne (Le Cloître Saint-Thégonnec, Plougonven, Lannéanou et Botsorhel).

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, système aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Il a été instauré par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et codifié par les articles L212-3 à L212.11 du Code de l'environnement.

2/ Participation financière 2018

SAGE	Budget total	Autofinancement local	Clés de répartition	Sous-clés	% Mx Com	Participation demandée à Mx Com
Aulne	1 116 959 € (BP 2018)	231 338	60 % conseils départementaux 25 % producteurs AEP à partir d'eau superficielle 15 % EPCI	EPCI : Population DGF 2017 (72 219hab) Potentiel fiscal 3 taxes 2016 (21 511 552€) Proratisation % du territoire de l'EPCI sur SAGE (680,3 km ²)	6,52 %	2 495,36 € <i>Ce montant n'englobe pas l'ensemble des actions du SAGE. Ont été décomptées les actions territorialisées.</i>

Pour Morlaix Communauté, la participation s'élève, selon les clés de répartition adoptées, à **2 495,36 € pour 2018**.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 29 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de Morlaix Communauté au SAGE de l'Aulne, pour l'année 2018, d'un montant de 2 495,36 €.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21h45, après avoir informé les élus qu'il leur était distribué un sac contenant un pot de miel communautaire et du chocolat de fabrication locale.